



BURUNDI

Mars 2014

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — RAPPORT DES SERVICES DU FMI; COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 13 décembre 2013 avec les autorités burundaises sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 14 février 2014.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **communiqué de presse**.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités burundaises*
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



BURUNDI

14 février 2014

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte : L'adoption rapide de mesures correctives a été décisive pour remettre le programme sur les rails et pour asseoir les perspectives budgétaires sur une base plus saine dans la perspective des élections de 2015.

Programme : Le 27 janvier 2012, le Conseil d'administration a approuvé l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui assure au pays un niveau d'accès équivalent à 39 % de la quote-part (30 millions de DTS). Les première, deuxième et troisième revues ont été achevées le 27 juillet 2012, le 14 février 2013 et le 6 septembre 2013, respectivement. Pour la quatrième revue, tous les critères de réalisation ont été observés, grâce notamment à l'adoption d'importantes mesures destinées à remettre le programme sur les rails, suite aux dérapages budgétaires enregistrés au début de 2013. Des progrès satisfaisants ont été accomplis sur le front des réformes structurelles. Les entretiens de politique économique se sont centrés sur les mesures propres à insuffler une nouvelle vigueur à la mise en œuvre du programme après les difficultés rencontrées dans l'achèvement de la troisième revue de l'accord FEC.

Perspectives et risques : Les perspectives macroéconomiques restent délicates et les vulnérabilités externes persistent sur fond de repli des cours internationaux du café. En excluant l'hypothèse de mauvaises récoltes, les perspectives d'inflation restent favorables du fait de la diminution projetée des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques. Les principaux risques qui pèsent sur les perspectives prendraient la forme d'une faible internalisation du programme par les autorités et de tensions en matière de dépenses à la veille des élections.

Avis des services du FMI : Les services du FMI recommandent l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC, la définition de nouveaux critères de réalisation et objectifs indicatifs pour septembre 2014 et le décaissement de 5 millions de DTS. Les autorités ont consenti à la publication du présent rapport une fois la revue achevée.

Approuvé par
**Roger Nord et
Dhaneshwar
Ghura**

Une équipe du FMI composée de MM. O. Williams (chef), F. Boutin-Dufresne, J. Dridi (tous du Département Afrique), et P. Toffano (Département des finances publiques) a séjourné au Burundi du 2 au 13 décembre 2013. L'équipe a bénéficié du soutien de M. Koffi Yao, Représentant résident sortant du FMI, et de M. P. Youm, nouveau Représentant résident. Elle a rencontré Son Excellence M. Gervais Rufyikiri, Deuxième Vice-président, M. Gabriel Ntsizerana, Président du Sénat, M. Tabu Manirakiza, Ministre des Finances, M. Jean Ciza, Gouverneur de la Banque de la République du Burundi, d'autres hauts responsables de l'État, des parlementaires, ainsi que des représentants du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	4
PERSPECTIVES ET RISQUES	5
ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	7
A. Réaffirmer la détermination à mobiliser les recettes	7
B. Renforcer les réformes de gestion des finances publiques (GFP)	8
C. Sauvegarder la viabilité de la dette	9
D. Maintenir la stabilité des prix et faciliter les ajustements extérieurs	10
E. Sauvegarder la solidité du secteur financier	10
F. Autres réformes d'importance macroéconomique	11
QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME	12
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	15
ENCADRÉ	
Impact des élections sur la mise en œuvre du programme	6
GRAPHIQUES	
1. Évolution récente, 2008–14	17
2. Évolution monétaire, 2008–14	18
3. Évolution des finances publiques, 2009–13	19

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–16	20
2a. Opérations de l'administration centrale	21
2b. Opérations de l'administration centrale, 2011–16	22
3. Situation monétaire, 2011–14	23
4. Comptes de la banque centrale, 2011–14	24
5. Balance des paiements, 2011–16	25
6. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2013–25	26
7. Calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15	27
8. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2009–13	28

APPENDICES

I. Lettre d'intention	29
Pièce jointe I. Amendements au Mémorandum de politiques économiques et financières	32
Pièce jointe II. Amendements au protocole d'accord technique	44

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1. La situation sociopolitique reste délicate. Les efforts déployés par le Parlement pour amender la constitution, y compris pour faciliter un troisième mandat du Président en exercice, ont été perçus par l'opposition et par la société civile comme pouvant aller à l'encontre de l'accord de paix d'Arusha de 2000. Malgré l'aide apportée par la communauté internationale pour atténuer l'impact du rapatriement de quelque 48.000 réfugiés provenant de pays voisins, des conflits fonciers commencent à se manifester dans un pays présentant une des plus grandes densités démographiques de la planète (MPEF 112). La réintégration de ces réfugiés, et l'aide fournie à ceux qui fuient le conflit de la partie orientale du Congo continuent à mettre à rude épreuve la fourniture de services publics et accentuent les tensions d'ores et déjà liées au chômage.

2. La reprise économique continue à gagner en intensité une fois surmontés les chocs des prix des produits alimentaires et énergétiques (graphiques 1–3 et tableaux 1–5).

- **L'activité économique a rebondi.** La croissance devrait grimper à environ 4,5 % en 2013 et 4,7 % en 2014, impulsée par l'agriculture et les BTP ainsi que par les grands chantiers d'infrastructures, dont la pose de câbles à fibres optiques, la production d'énergie hydroélectrique et la construction de routes. Les arrivées de touristes donnent également des signes de reprise, encore que la couverture statistique présente des lacunes. Les exportations ont nettement chuté, d'environ 35,5 % selon les estimations, principalement en raison du repli des exportations de café, tandis que les importations ont augmenté d'environ 2,5 %, en partie du fait de l'impact de l'aide humanitaire. En conséquence, le déficit courant s'est creusé à environ 23 % du PIB selon les estimations, contre 18,5 % en 2012. Ce déficit est financé par l'investissement direct étranger, les dons projets et les prêts concessionnels. L'inflation globale est descendue de son maxima de 25 % (en glissement annuel) en mars 2012 à environ 9 % (en glissement annuel) à fin 2013.
- **La mise en œuvre rapide de mesures correctives en juillet 2013 suite aux glissements des recettes a été décisive pour remettre le programme d'aplomb.** La mobilisation de recettes, qui a également bénéficié de la reprise de l'activité économique, a augmenté d'environ 6 % (en glissement annuel) à fin 2013, dépassant ainsi les objectifs du programme et renforçant l'assise du budget de 2014¹. Les dépenses ont été globalement maîtrisées.
- **Les conditions monétaires et le taux de change demeurent stables.** Compte tenu de l'amélioration des conditions de liquidités, la banque centrale a réduit son taux directeur d'environ 100 points de base depuis mai, pour descendre à 10,7 % en septembre. La croissance de la monnaie au sens large a grimpé à 19,5 % (en glissement annuel) à fin octobre, tandis que la croissance du crédit au secteur privé est restée modérée à quelque 6 % (en glissement

¹ Les bons résultats en matière de recettes sont principalement attribuables à une augmentation des taxes sur les carburants, progressivement mise en œuvre depuis juin et qui a pris la forme d'une nouvelle structure de prix à la pompe en septembre 2013.

annuel), en partie à cause de la rigidité des taux débiteurs. Le secteur bancaire reste suffisamment bien capitalisé et rentable, encore que les créances douteuses aient augmenté (tableau 8). Le franc burundais est resté stable depuis la forte dépréciation du début de 2013.

3. La mise en œuvre du programme a été satisfaisante. La plupart des objectifs indicatifs à fin juin ont été respectés, à l'exception de celui lié aux dépenses pro-pauvres. À fin septembre, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été observés, y compris l'objectif indicatif lié aux dépenses pro-pauvres (MPEF, tableau I-1). La mise en œuvre des réformes structurelles a progressé de manière satisfaisante (MPEF, tableau I-2). La rationalisation des procédures à trois postes douaniers récemment établis à la frontière avec le Rwanda et la Tanzanie devrait désengorger les goulots d'étranglement en matière de transports et réduire les coûts de la pratique des affaires (repère à fin septembre). Des progrès ont été enregistrés dans la mise en application des recommandations relatives au Trésor et aux sauvegardes financières, avec la mise en place d'un comité de coordination de la banque centrale et du Ministère des Finances.

PERSPECTIVES ET RISQUES

4. Les perspectives macroéconomiques demeurent difficiles, et les vulnérabilités extérieures persistent vu le repli des cours internationaux du café et le manque de diversification des exportations. L'activité économique devrait s'améliorer davantage en 2014, tandis que les perspectives d'inflation, en excluant l'hypothèse de mauvaises récoltes, restent favorables, grâce à la diminution projetée des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques. Les risques qui pourraient menacer les perspectives macroéconomiques seraient liés à une remise en question des mesures récemment adoptées, aux tensions en matière de dépenses à la veille des élections, et aux dérapages dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

Encadré. Burundi : Impact des élections sur la mise en œuvre du programme

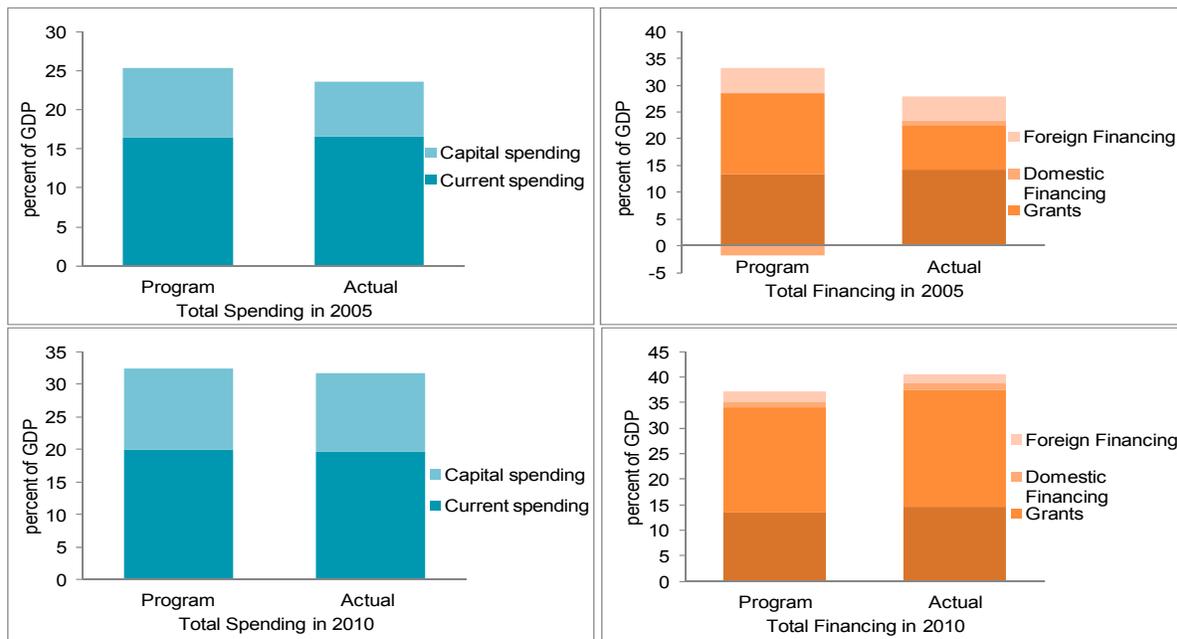
Les politiques budgétaires expansionnistes tendent à s'intensifier à la veille des cycles électoraux. C'est ce qu'il convient d'appeler «cycle économique politique» et ce phénomène semble être plus fréquent dans les jeunes démocraties, où les électeurs sont relativement plus inexpérimentés en matière électorale ou manquent de moyens d'expression et de représentation pour contrer les politiques budgétaires expansionnistes (Brender et Drazen, 2005).¹

Durant les récentes élections, le Burundi a continué de mener une politique budgétaire prudente. Depuis la signature de l'accord de paix d'Arusha en 2000, le Burundi a organisé deux élections, en 2005 et en 2010. Bien que la démocratie burundaise soit jeune et que l'environnement politique présente des incertitudes, la situation macroéconomique en général et la politique budgétaire en particulier ont été pour l'essentiel bien orientées durant ces deux périodes électorales.

Les dépenses totales étaient inférieures aux niveaux programmés en 2005 et 2010. Les dépenses courantes sont restées globalement conformes au programme, ce qui témoignait de la capacité des autorités à maîtriser les fortes revendications salariales. Les dépenses d'équipement ont été réduites en raison de la diminution par rapport aux niveaux programmés des projets financés sur ressources intérieures. Cependant, les financements disponibles étaient supérieurs en 2010 par rapport à 2005. C'était notamment le cas des appuis budgétaires; les déficits en la matière ayant été compensés par des financements intérieurs en 2005.

Les élections de 2015 en perspective. Les risques qui pèsent sur les perspectives sont accentués par la diminution des appuis budgétaires projetés (de 3 points de PIB) par rapport à 2010, ainsi que par l'afflux massif de réfugiés qui se traduit par un gonflement de la demande de services publics et de sols. Les dérapages budgétaires provoqués par les politiques mises en œuvre ont réduit le profil des recettes à moyen terme, par rapport à ce qui avait été initialement envisagé dans le programme, ce qui limite la capacité des autorités à répondre aux imprévus.

Total des dépenses et des financements lors des élections de 2005 et 2010



Sources: Burundi authorities; and IMF Staff calculations and estimates.

1/ Brender, A. and A. Drazen, 2005. "Political budget cycles in new versus established democracies," *Journal of Monetary Economics*, vol. 52(7), pp. 1271-1295.

ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les entretiens se sont centrés sur les moyens d'insuffler une nouvelle vigueur à la mise en œuvre du programme suite aux difficultés rencontrées dans l'achèvement de la troisième revue de l'accord FEC.

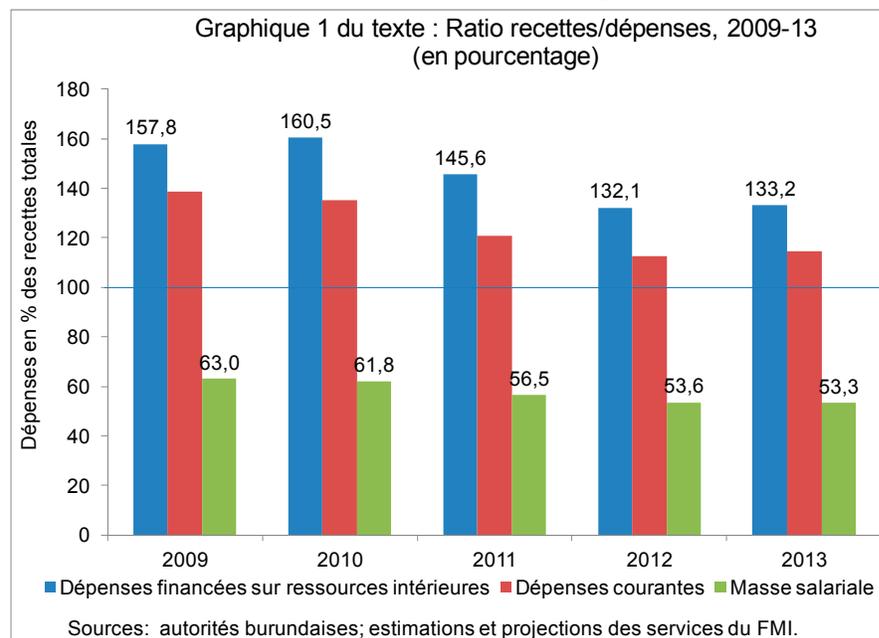
A. Réaffirmer la détermination à mobiliser les recettes

5. La mise en œuvre rapide des mesures correctives adoptées en juillet pour réagir aux dérapages en matière de recettes a été décisive pour remettre le programme sur les rails

(Rapport du FMI No. 13/288). Grâce à un rebond des recettes (MPEF 112)², le déficit global pour 2013 devrait être généralement

conforme au programme (MPEF 117). Le plancher récemment adopté pour la mobilisation de recettes a aidé à orienter les autorités dans l'observation du volet recettes du programme. Des efforts soutenus ont été consentis pour couvrir une plus grande part des dépenses financées sur ressources intérieures depuis la création de l'OBR (graphique 1 du texte), le dispositif budgétaire du Burundi continue de présenter des risques. Les services ont rappelé que la situation budgétaire du

Burundi restera vraisemblablement faible au plan structurel à moyen terme si d'autres mesures ne sont pas adoptées en matière de recettes, compte tenu de la forte dépendance du pays à l'égard de l'appui des bailleurs de fonds (environ 50 % du budget total).



6. La loi de finances de 2014 adoptée en décembre est globalement conforme au programme. Par rapport au programme (Rapport du FMI No. 13/288), l'orientation budgétaire est plus solide, comme en témoigne la diminution du solde intérieur primaire³. Le déficit global est inférieur d'environ 1 point de PIB grâce à un niveau de recettes supérieur aux prévisions en 2013 et à la maîtrise des dépenses. Cependant, les services du FMI ont encouragé les autorités à dégager des marges de manœuvre budgétaires pour parer aux éventuelles pressions en matière de dépenses auxquelles pourraient donner lieu les élections ou pour compléter les contributions de la

² En dépit de leur augmentation en termes nominaux, les recettes ont diminué en pourcentage du PIB par rapport à fin 2012.

³ Le solde intérieur primaire (qui mesure l'effort budgétaire) pour 2013 dans le Rapport du FMI No. 13/288 était de -3,3 % du PIB, contre -2,2 % du PIB dans le budget adopté. Le solde intérieur primaire correspond aux recettes moins les dépenses financées sur ressources intérieures.

communauté internationale aux coûts liés aux réfugiés. Au titre des interventions envisageables, il convient de citer la vente de licences de télécommunications et le recouvrement des arriérés auprès des contribuables de taille grande et moyenne. Une aide complémentaire des bailleurs de fonds pourrait aussi contribuer à cette marge de manœuvre (MPEF ¶122). Les services du FMI ont souligné qu'il est nécessaire d'encadrer les dépenses imputables à une mauvaise maîtrise des coûts de transports et que les transferts aux hôpitaux liés au programme de soins de santé devraient être respectés pour éviter l'accumulation d'arriérés envers les fournisseurs et sauvegarder une bonne fourniture de services (MPEF ¶124 et ¶125).

7. Il est vital de renforcer la mobilisation des recettes pour mener le programme à bonne fin compte tenu de la baisse des appuis budgétaires et des récents dérapages provoqués par la politique en matière de recettes. La diminution des appuis budgétaires, de 5 % du PIB en 2010 à un niveau projeté de 2 % du PIB en 2014, en partie attribuable à la politique d'austérité en vigueur chez les bailleurs de fonds traditionnels et à une conditionnalité plus rigoureuse en matière de gouvernance, a entraîné un net ajustement budgétaire (graphiques 1 et 3, et tableau 2b). Cette baisse est aggravée par un manque à percevoir d'environ 1½ % du PIB par rapport à la fin 2012. Des mesures correctives ont certes contribué à améliorer les perspectives budgétaires à court terme, mais un travail plus poussé s'impose pour renforcer la mobilisation des recettes. À cet égard, les services du FMI engagent les autorités à mettre en application les récentes recommandations d'assistance technique (AT) sur l'administration des recettes visant à renforcer le civisme fiscal et la capacité de l'administration fiscale à gérer les gros et moyens contribuables, ainsi que le recouvrement des arriérés fiscaux (MPEF ¶10). Les services du FMI ont également souligné qu'il était important de rationaliser les exonérations discrétionnaires, de renforcer l'administration fiscale et d'adopter une formule de tarification des carburants plus durable, pour aider à consolider les recettes budgétaires à moyen terme⁴. À cette fin, les services du FMI ont encouragé les autorités à définir des politiques applicables aux exonérations fondées sur les recommandations de l'AT, réviser le code des investissements et engager une réflexion sur les bases d'une nouvelle loi sur les droits d'accise (repère à septembre 2014).

B. Renforcer les réformes de gestion des finances publiques (GFP)

8. La mise en œuvre de la stratégie de gestion des finances publiques (GFP) élaborée en 2012 est encourageante. Les progrès enregistrés dans l'exécution budgétaire comprennent notamment i) la préparation et l'adoption d'un manuel d'exécution budgétaire instituant la chaîne rationalisée de la dépense (CRD); ii) l'adoption d'une ordonnance ministérielle instituant officiellement la CRD; et iii) le déploiement de contrôleurs des engagements de dépenses dans trois ministères pilotes qui représentent 40 % des dépenses budgétaires totales (MPEF ¶10)⁵.

⁴ Conformément aux conseils du Département des finances publiques (FAD), les services du FMI ont préconisé un système de bandes de prix supérieures et inférieures qui permet de concilier les objectifs de réduction de la volatilité des prix à la pompe et de sauvegarde de la mobilisation des recettes.

⁵ Ministères de l'Agriculture, de l'Éducation et de la Santé.

9. Il importe toutefois d'intensifier le travail visant à corriger les faiblesses persistantes dans plusieurs domaines fondamentaux. Les difficultés liées à la maîtrise des dépenses, la comptabilité, la préparation et l'exécution budgétaires et à la trésorerie continuent de nuire à l'efficacité des politiques économiques et à la mise en œuvre du programme. Treize contrôleurs d'engagements, y compris ceux déployés au sein des ministères pilotes, ont été nommés et formés. Cependant, leur efficacité est limitée en raison de l'insuffisance des ressources et des carences du système intégré de gestion des finances publiques (SIGEFI) qui empêchent d'interconnecter les ministères. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer d'œuvrer avec les principaux bailleurs de fonds impliqués dans la réforme afin d'étudier des moyens de renforcer le raccordement au SIGEFI, ce travail étant vital pour atténuer les défaillances passées de la maîtrise des dépenses qui ont entraîné des dépenses extrabudgétaires (MPEF ¶133). Le rôle du comité de trésorerie a été renforcé grâce à une régularisation des réunions entre la banque centrale et le Ministère des Finances et un plan de trésorerie a été mis en place. Cependant, les retards des appuis budgétaires ou les dérapages des politiques mises en œuvre se traduisent fréquemment par un recours au financement de la banque centrale. Les services du FMI soulignent qu'un meilleur alignement des plans de trésorerie et d'engagements contribuerait à atténuer la sous-exécution répétitive des dépenses pro-pauvres par rapport aux objectifs.

C. Sauvegarder la viabilité de la dette

10. La viabilité de la dette continue d'être au cœur de la politique budgétaire à moyen terme. Une mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), fondée sur un taux d'actualisation de 5 % conformément à la récente décision du Conseil d'administration, fait apparaître certaines améliorations. Compte tenu du peu de diversification des exportations burundaises⁶, deux indicateurs continuent de dépasser leur seuil dans le scénario de référence, et l'évaluation continue de faire apparaître un risque élevé de surendettement. Cependant, le ratio valeur actuelle (VA) de la dette extérieure/PIB et le ratio dette/recettes publiques se sont améliorés et se trouvent désormais en-dessous des seuils pertinents (graphiques 1 et 2 et tableaux 1–4 de l'AVD⁷)⁸. L'AVD fait apparaître que le Burundi a une marge d'emprunt limitée et souligne que les prêts doivent continuer à être contractés à des conditions fortement concessionnelles. Les autorités ont commencé à produire un rapport trimestriel sur la dette intérieure et extérieure dans le but d'améliorer la gestion budgétaire et la gestion de trésorerie. Une assistance technique du FMI est prévue pour le début 2014; elle aidera à apporter la dernière main à un projet de loi sur la dette qui permettra de mettre en place un dispositif juridique pour la gestion de la dette publique (repère à fin mars 2014), (MPEF ¶111). Par

⁶ Le café et le thé représentent environ 80 % des exportations.

⁷ Burundi : Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit — Mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette, janvier 2014.

⁸ Les services du FMI ont examiné avec les autorités les changements de calcul de la concessionnalité et les changements correspondants au protocole d'accord technique pour tenir compte de la décision du Conseil d'administration relative aux taux d'actualisation uniformes. Des discordances sont apparues dans les données sources de l'AVD et des tableaux de la BDP; elles seront examinées dans le prochain rapport et bénéficieront de l'assistance technique en cours destinée à renforcer la couverture statistique.

ailleurs, le centre régional d'assistance technique (AFRITAC) prévoit dans son plan d'assistance régionale pour 2014–15 des missions d'assistance technique visant à renforcer la capacité des services de gestion de la dette et à former le personnel local pertinent à l'analyse des risques de la dette et à la composition des portefeuilles. S'agissant des partenariats public-privé (PPP), la Société financière internationale de la Banque mondiale est en train d'aider les autorités à mettre au point un dispositif juridique régissant ce type de structure de financement.

D. Maintenir la stabilité des prix et faciliter les ajustements extérieurs

11. Les autorités ont convenu de continuer à orienter la politique monétaire vers la stabilisation des anticipations inflationnistes (MPEF 129). Suite à une période de durcissement de la politique monétaire pour faire face aux chocs exogènes, la banque centrale a légèrement abaissé son taux directeur, ce qui a permis une expansion du crédit au secteur privé. Le repli projeté des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques devrait contribuer à atténuer les tensions inflationnistes. Cependant, un dérapage de la politique fiscale et un recours au financement de la banque centrale pourrait remettre en question les récents acquis. Les autorités ont signalé que si les tensions inflationnistes ne menacent pas l'activité économique, elles pourront envisager de relâcher progressivement la politique monétaire. En revanche, face à une recrudescence des tensions inflationnistes, elles pourraient durcir la politique monétaire au moyen des instruments disponibles, dont les adjudications de dépôts, le ratio de réserves obligatoires et l'émission de bons du Trésor. Les services du FMI ont précisé que tout changement dans l'orientation de la politique monétaire devrait s'opérer graduellement, jusqu'à ce que le repli de l'inflation soit soutenu.

12. La flexibilité du taux de change est primordiale pour pouvoir faire face aux chocs tout en préservant les réserves internationales (MPEF 130). La plus grande souplesse du taux de change a aidé l'économie à surmonter les chocs récents. Cependant, les autorités craignent que le manque de profondeur du marché des changes ne provoque une forte volatilité du taux de change, étant donné que le caractère ponctuel de quelques grosses transactions ou du nombre restreint de participants. Elles se sont en outre déclarées préoccupées par les risques d'une poussée d'inflation liés à une dépréciation du taux de change, compte tenu du poids relativement élevé des importations dans le panier de l'IPC. Les autorités ont réaffirmé leur attachement à un régime de change flottant dirigé dans le cadre des efforts d'intégration de la Communauté est-africaine (EAC). Elles ont souligné les efforts consentis pour promouvoir le développement du marché des changes interbancaire. Par ailleurs, elles ont fait savoir que les interventions de la banque centrale sur le marché des changes continueront d'obéir au souci d'atténuer la volatilité du taux de change.

E. Sauvegarder la solidité du secteur financier

13. Après les graves pénuries de 2012, la liquidité des banques commerciales s'est améliorée. Durant ces derniers mois, le rapatriement des recettes d'exportation du café, le décaissement des appuis des bailleurs de fonds et l'arrivée de banques régionales ayant accès à des

financements transfrontaliers ont contribué à améliorer la situation en matière de liquidités⁹. Les ratios de liquidité globale se sont ainsi redressés, principalement du fait des grands établissements bancaires (tableau 8). La participation des banques régionales a insufflé une nouvelle vigueur au marché des titres d'État. Grâce au service de la dette publique en temps et en heure, les banques commerciales ont été en mesure d'apporter des financements aux secteurs productifs. Le secteur bancaire continue d'être rentable et bien capitalisé, encore que les créances improductives aient augmenté du fait des retombées négatives des récents chocs des prix alimentaires et énergétiques. Les carences du système juridique en ce qui a trait aux droits des créanciers ont également contribué à cela.

14. La banque centrale a adopté des mesures appropriées pour sauvegarder la solidité du système financier. S'appuyant sur les recommandations de la récente assistance technique du FMI, les autorités ont adopté plusieurs mesures dont les suivantes : i) information plus fréquente à la banque centrale sur les crédits refinancés; ii) harmonisation de la définition des créances improductives conformément aux normes internationales; et iii) calcul des ratios de liquidité basé sur les dépôts en monnaie locale (à l'heure actuelle ils englobent les dépôts en devises). Les autorités envisagent en outre de modifier le dispositif juridique pour permettre à la banque centrale d'intervenir rapidement auprès des banques en difficultés afin d'éviter ou de maîtriser les risques de crise. Pour renforcer la supervision du secteur bancaire, la banque centrale a : i) restructuré sa direction de la supervision bancaire afin de lui confier la fonction de stabilité financière; ii) mis au point une méthodologie et un manuel détaillé de supervision basée sur les risques et elle apporte la dernière main au projet de circulaire; et iii) renforcé la surveillance des banques panafricaines au moyen d'inspections conjointes avec les instances de supervision des pays d'origine. La banque centrale est en outre sur le point d'achever la migration vers les normes internationales d'information financière (IFRS) (MPEF ¶13) et elle poursuit la mise en œuvre des mesures de sauvegarde (MPEF ¶15).

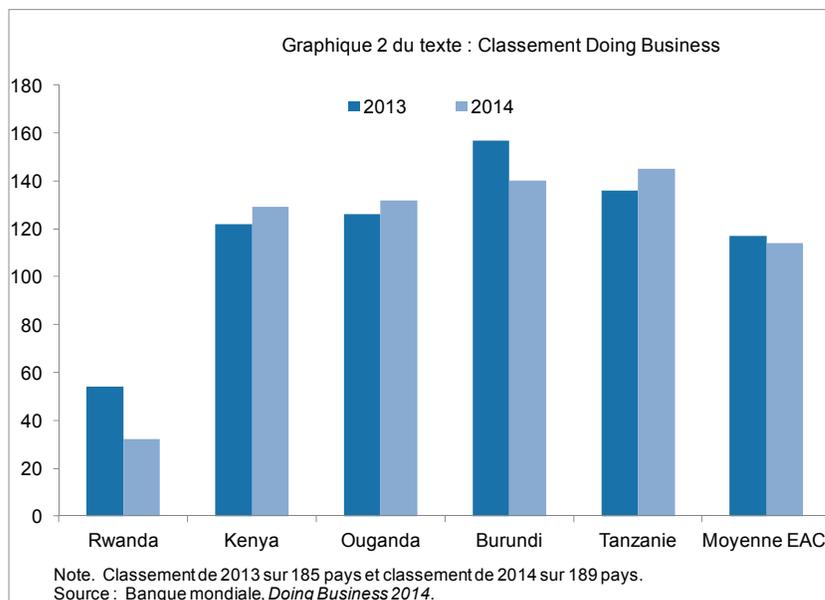
F. Autres réformes d'importance macroéconomique

15. L'économie du Burundi reste très vulnérable aux chocs, en raison du manque de diversification de ses exportations et de sa dépendance à l'égard des concours des bailleurs de fonds. Compte tenu du nombre restreint de produits exportés, la balance commerciale penche structurellement vers les importations, ce qui a contribué au creusement et à la persistance du déficit courant, financé par des prêts concessionnels des créanciers bilatéraux et multilatéraux. À moyen terme, les réformes structurelles destinées à diversifier l'économie et à réduire la vulnérabilité du Burundi aux chocs seront cruciales pour entretenir la croissance et faire reculer la pauvreté. Tout en réaffirmant leur attachement aux réformes, les autorités ont noté qu'une plus grande souplesse du programme au regard de l'élément don de 50 % dans le cadre de la politique de plafonnement de l'endettement permettrait de contracter des emprunts pour financer les projets d'électricité et les autres projets vitaux d'infrastructure et, partant, améliorer la balance des paiements et les perspectives de croissance.

⁹ En 2012, deux des plus grosses banques de la Communauté est-africaine (Kenya Commercial Bank (KCB) et la CRDB de Tanzanie) ont ouvert des succursales.

16. Des progrès notables ont été enregistrés dans plusieurs domaines.

La récente adoption d'une loi sur la privatisation permettra de dynamiser la troisième série d'appels d'offres pour les 76 stations de lavage restantes, ce qui devrait contribuer à accroître les exportations de café à moyen terme¹⁰. Malgré l'expansion de l'offre d'électricité depuis 2012 (la principale contrainte qui pèse sur la croissance), de 15 MW à 55 MW, moins de 5 % de la population est raccordée au



réseau. Les grands projets hydroélectriques qui pourraient aider à combler le déficit énergétique et à promouvoir l'émergence d'exportations non traditionnelles ne devraient pas entrer en service avant 2017. L'amélioration continue du climat des affaires¹¹, grâce aux récentes réformes comprenant notamment la mise en place de guichets uniques pour la création d'entreprises, l'obtention de permis de construire et le transfert de propriété est d'une importance vitale pour attirer l'investissement direct étranger. L'adhésion du Burundi au protocole de l'union monétaire de l'EAC représente un atout de stabilité macroéconomique grâce à l'harmonisation des politiques monétaires et budgétaires, à la promotion des échanges et des investissements et à la multiplication des débouchés professionnels.

QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME

17. Le programme est sur la bonne voie. Les critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin septembre ont été observés. En outre, des progrès satisfaisants ont été enregistrés sur le front des réformes structurelles. Les autorités ont réaffirmé leur détermination à redoubler d'efforts pour mener à terme les réformes programmées.

18. La capacité du Burundi à rembourser le FMI est suffisante. Les obligations envers le FMI à partir des crédits existants et prospectifs, mesurées par rapport aux réserves officielles ou aux exportations de biens et services, ne présentent pas de risques au regard de la solvabilité ou des liquidités (tableau 6).

¹⁰ Quarante et une stations de lavage ont été vendues à l'occasion des deux appels d'offres précédents.

¹¹ Les indicateurs *Doing Business* doivent être interprétés avec prudence en raison du nombre limité de réponses, de la couverture géographique restreinte et des hypothèses normalisées sur les contraintes à l'activité des entreprises et la disponibilité d'informations.

Tableau 1 du texte. Mesures structurelles : quatrième revue de l'accord FEC

Mesures	Date d'exécution	État d'avancement	Objectif
Élaborer une procédure de dédouanement accéléré et établir 3 guichets uniques de dédouanement aux postes frontaliers.	30 septembre 2013	Observé	Réduire la fraude et accroître les recettes douanières
Établir un cadre de suivi et un calendrier de réunions régulières du comité de coordination du Ministère des finances et de la banque centrale sur la mise en œuvre de la politique monétaire et budgétaire et des recommandations sur la gestion des finances publiques, notamment celles de l'audit spécial des gros décaissements effectués par la BRB au nom de l'État, du 30 juin 2011 au 31 mars 2012.	30 septembre 2013	Observé	Établir un cadre de suivi pour garantir l'application des recommandations de l'évaluation des sauvegardes.

Source : autorités burundaises; estimations des services du FMI.

Tableau 2 du texte. Mesures structurelles : cinquième et sixième revues de l'accord FEC

Mesures	Date d'exécution	Revue	Objectif
Gestion des finances publiques			
Préparer un audit des arriérés sur les dépenses extrabudgétaires (non engagées et non ordonnancées) durant les années antérieures (l'audit doit être effectué par un auditeur indépendant; par exemple, la Cour des comptes ou l'IGE) ; et adopter un plan de paiement.	30 mars 2014	5 ^e	Identifier et vérifier les montants effectivement dus, ainsi que les factures contentieuses.
Mettre en place une chaîne de dépenses rationalisée avec des pilotes aux ministères de l'agriculture, de l'éducation et de la santé, et nommer 10 contrôleurs des dépenses dans 10 ministères.	30 juin 2014	5 ^e	Assurer en temps utile un rapprochement exact entre les comptes publics et la véracité des recettes recouvrées.
Mettre en œuvre un programme d'harmonisation de la base de données actuelle de la fonction publique avec celle du recensement de 2008.	30 septembre 2014	6 ^e	Renforcer la gestion des salaires par le Ministère des finances.
Établir une interface entre l'OBR le Ministère des Finances.	30 décembre 2014	6 ^e	Améliorer l'exécution du budget.
Politique fiscale/administration des recettes			
Déposer une loi sur les droits d'accise s'appuyant sur les recommandations de l'AT du FMI.	30 septembre 2014	6 ^e	Établir un cadre juridique général qui énonce clairement la finalité et la portée de la loi.
Gestion de la dette			
Soumettre au Parlement une nouvelle loi sur la gestion de la dette.	30 mars 2014	5 ^e	Établir un cadre juridique régissant la dette publique.

Source : autorités burundaises; estimations des services du FMI.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

19. La reprise économique continue de gagner en dynamisme. La croissance a repris grâce à une solide activité dans l'agriculture et les BTP, et dans le secteur touristique. Les perspectives de croissance et d'inflation pour 2014 paraissent favorables.

20. Les résultats enregistrés dans le cadre de l'accord FEC ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation du programme ont été observés. L'adoption rapide de mesures correctives a été déterminante pour redresser les perspectives budgétaires.

21. Compte tenu de la diminution des appuis budgétaires et des récents dérapages des recettes induits par les politiques mises en œuvre, un engagement renouvelé en faveur de la mobilisation des recettes est crucial pour la réussite du programme. Vu les demandes grandissantes de dépenses publiques pour répondre aux besoins économiques et sociaux, et la rigidité de la composition des dépenses, il faut redoubler d'efforts dans la mobilisation des recettes pour pouvoir accroître la marge de manœuvre budgétaire qui permettra de financer les investissements publics essentiels à la croissance et à la lutte contre la pauvreté. Les mesures adoptées dans le cadre du budget rectificatif de 2013 ont certes amélioré les perspectives budgétaires à court terme, mais les efforts doivent être poursuivis pour renforcer la mobilisation des recettes. Il faut notamment rationaliser les exonérations discrétionnaires, renforcer l'administration fiscale et adopter une formule de tarification des carburants qui soit plus viable pour accompagner la mobilisation de recettes fiscales à moyen terme.

22. Il est vital d'améliorer la gestion des finances publiques pour accroître la qualité de la dépense et faciliter la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente. De remarquables progrès ont été réalisés ces derniers mois, mais des faiblesses dans la maîtrise des dépenses, la comptabilité, la préparation et l'exécution du budget et la gestion de trésorerie continuent de compromettre l'efficacité des politiques et du programme. Il est essentiel que les autorités réaffirment leur détermination à mener les réformes et que l'assistance technique se poursuive, conjointement à la présence d'un conseiller de longue durée en GFP, pour que les politiques et le programme soient couronnés de succès

23. Le Burundi reste exposé à un risque élevé de surendettement, d'où l'importance du renforcement de la gestion de la dette. Les services du FMI engagent les autorités à continuer de faire appel aux crédits concessionnels et aux dons, et à mener une politique budgétaire prudente pour éviter une dynamique de la dette non viable et le recours au financement de la banque centrale. Ils encouragent en outre les autorités à parachever la loi régissant l'endettement. La loi sur la dette publique servira en outre de cadre à la stratégie nationale de gestion de la dette

24. La politique monétaire doit garder comme objectif la stabilisation des anticipations inflationnistes. L'inflation a certes sensiblement reculé, mais tout autre changement à la politique monétaire pour accompagner la croissance devrait être graduel, jusqu'à ce que ce recul soit durable. Les services du FMI encouragent la banque centrale à redoubler d'efforts pour améliorer la prévision des liquidités, promouvoir le marché interbancaire et accroître l'efficacité des opérations monétaires.

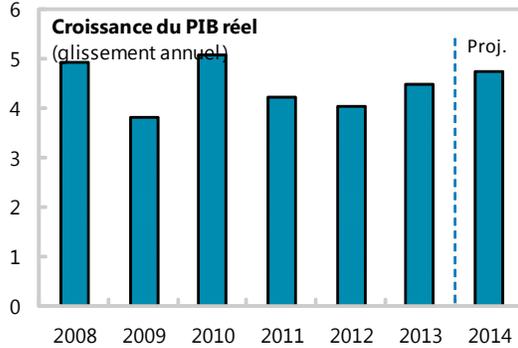
25. Il importe de promouvoir une plus grande flexibilité du taux de change pour rééquilibrer le dosage des politiques mises en œuvre. Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre les efforts visant à développer le marché des changes interbancaire pour assurer une formation plus efficiente des prix et à se tenir prêtes à intervenir en cas de volatilité excessive du taux de change.

26. Les risques baissiers les plus importants concernent l'incertitude de la conjoncture extérieure de même que l'afflux de réfugiés, ainsi que les incertitudes liées à une année pré-électorale. Les services du FMI encouragent les autorités à dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour pouvoir réagir aux imprévus dans la perspective des élections de 2015. Une solide détermination à mettre en œuvre les politiques annoncées dans le cadre du programme sera nécessaire pour préserver la stabilité macroéconomique durant cette période.

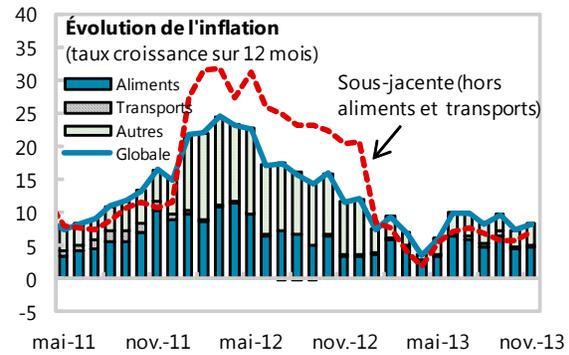
27. Les services du FMI appuient l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC, compte tenu des résultats satisfaisants qui ont été enregistrés et des engagements formulés par les autorités.

Graphique 1. Burundi : Évolution récente, 2008-14

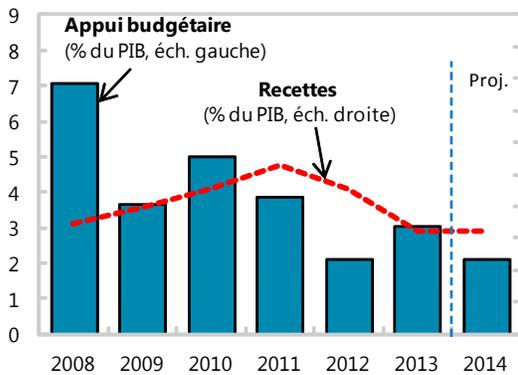
La croissance a repris après de récents chocs défavorables .



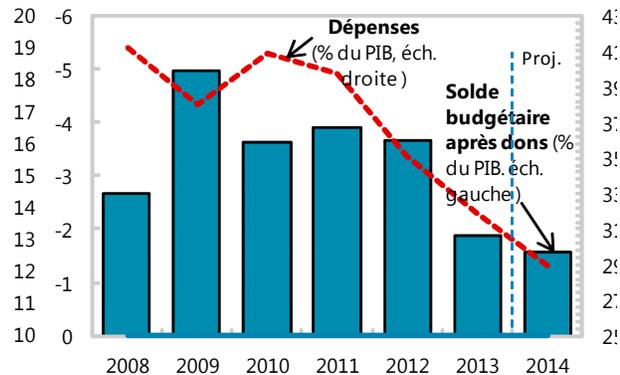
L'inflation globale et sous-jacente est en repli.



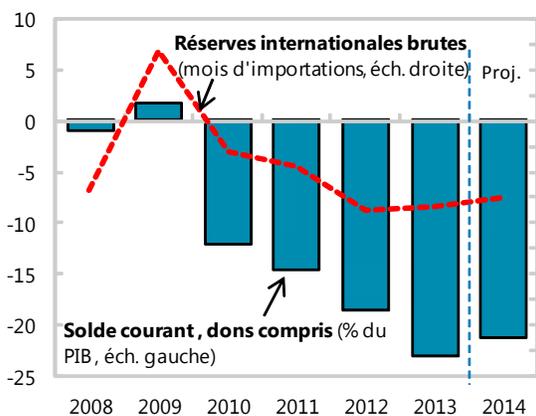
Les recettes se stabilisent après l'adoption de mesures correctives.



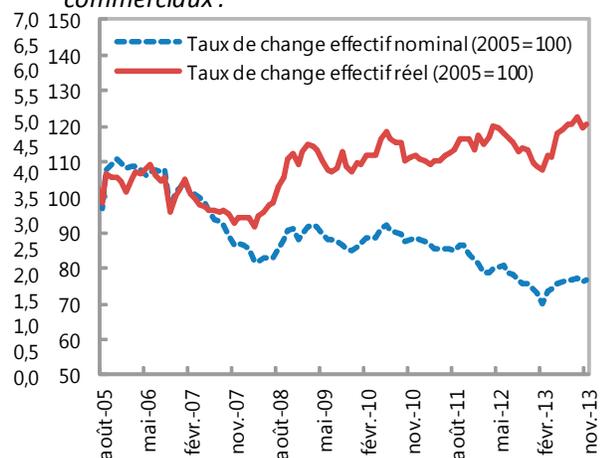
Les dépenses ont été maîtrisées.



Le déficit courant reste élevé en partie à cause des chocs exogènes...



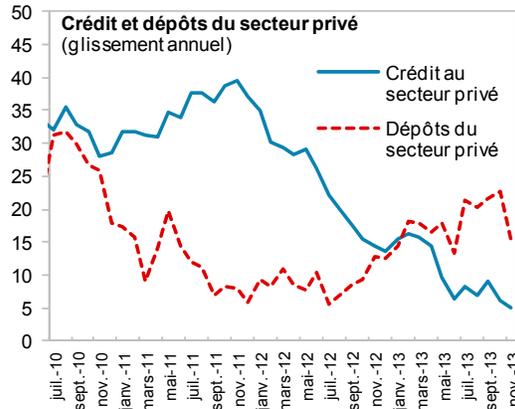
... tandis que le TCER s'est apprécié du fait d'une inflation plus élevée que chez les partenaires commerciaux.



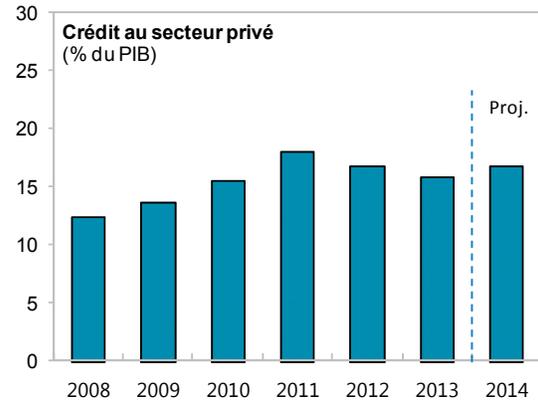
Sources : autorités burundaises; calculs et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Burundi : Évolution monétaire, 2008-14

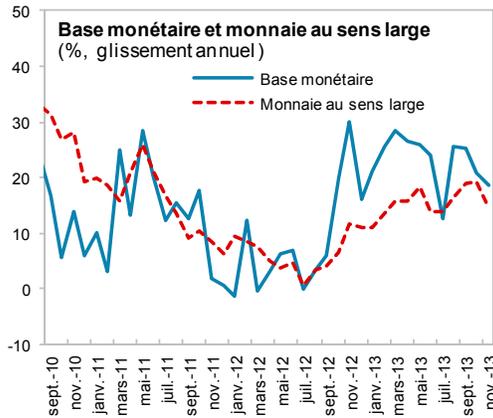
La croissance du crédit au secteur privé reste timide...



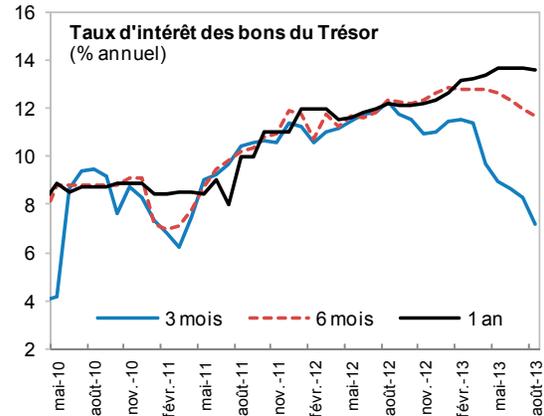
... et faible en pourcentage du PIB.



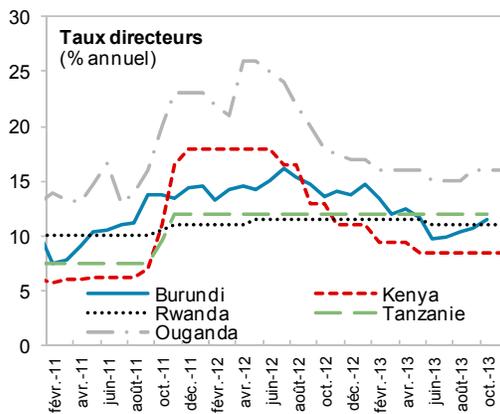
Les agrégats monétaires ont progressé du fait d'un plus grand recours au financement intérieur...



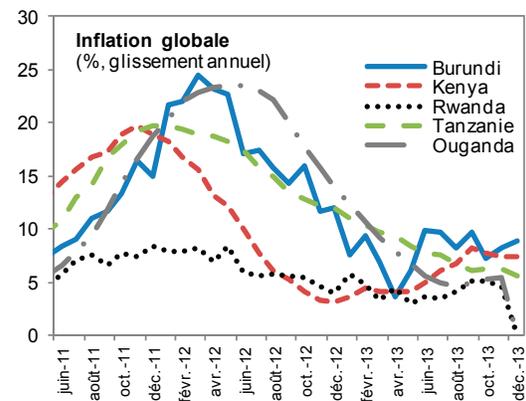
Les taux d'intérêt se sont repliés avec l'amélioration des liquidités.



Les taux directeurs ont baissé à mesure que les chocs régionaux s'estompaient.



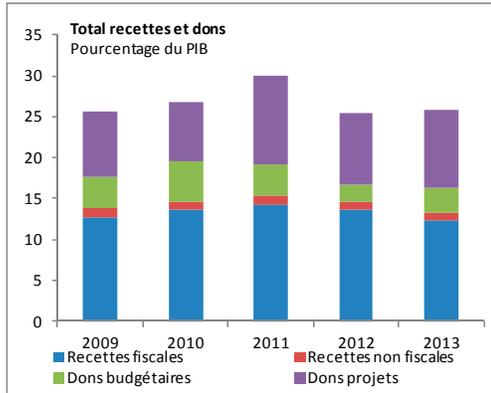
L'inflation a sensiblement reculé par rapport aux maxima antérieurs.



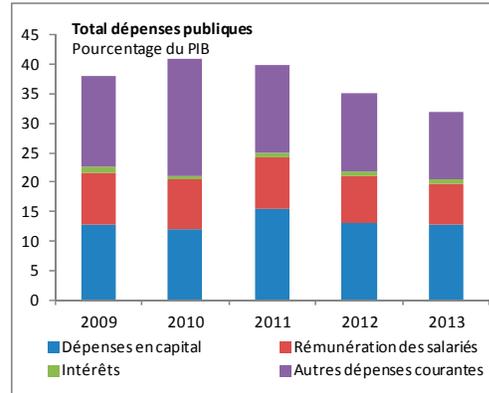
Sources : autorités burundaises; calculs et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Burundi : Évolution des finances publiques, 2009–13

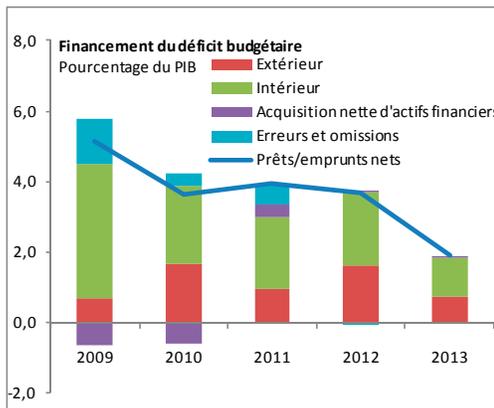
Les recettes et les dons sont en repli.....



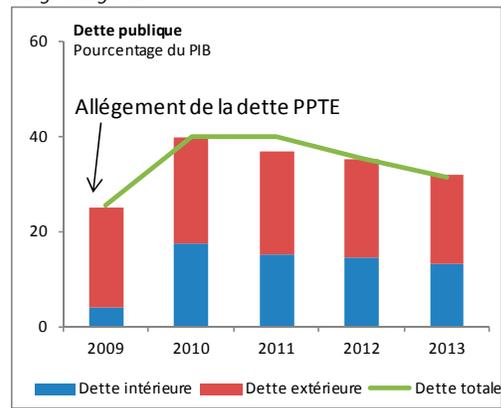
...ce qui limite les dépenses...



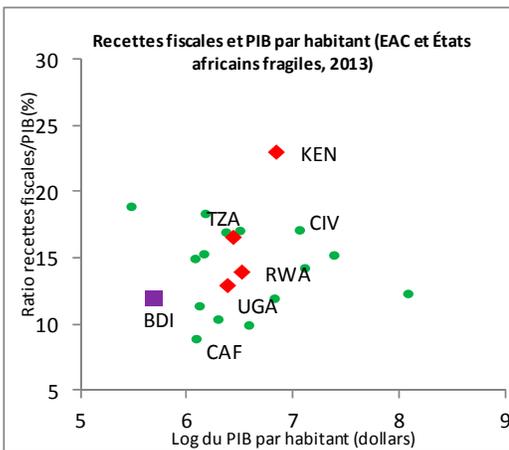
... et explique l'ajustement budgétaire en cours..



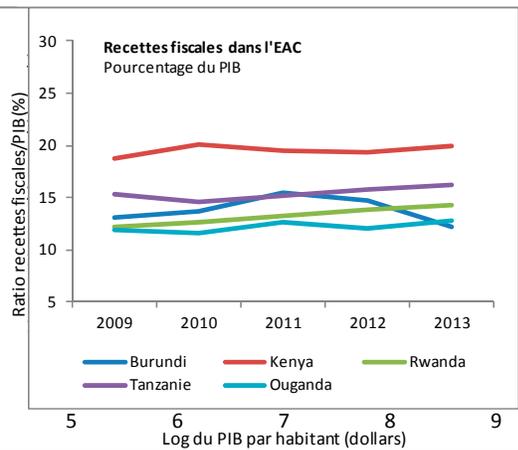
L'allègement de la dette a permis de dégager une certaine marge budgétaire.



Il faut mobiliser davantage de recettes...



... pour se situer au niveau des autres pays de l'EAC.



Sources : autorités burundaises; calculs et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Burundi : principaux indicateurs économiques et financiers, 2011-16

	2011	2012		2013		2014		2015	2016
		Prog. ¹	Prél.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage)									
Revenu national et prix									
Croissance du PIB réel	4,2	4,0	4,0	4,5	4,5	4,7	4,7	4,8	5,0
Déflateur du PIB	14,7	15,4	16,4	11,9	11,7	7,8	8,1	6,6	5,5
Prix à la consommation (moyenne sur la période)	9,7	17,9	18,0	9,0	7,9	7,0	7,0	6,0	5,5
Prix à la consommation (fin de période)	14,9	11,8	12,0	10,5	8,8	4,6	5,9	6,0	5,0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (dollars)	22,5	4,7	8,6	-21,3	-35,6	12,4	15,2	9,5	6,4
Importations, f.à.b. (dollars)	7,9	7,3	14,8	-16,3	2,4	6,3	1,7	5,2	7,9
Termes de l'échange (détérioration = -)	-9,0	-17,9	-20,6	-14,9	-17,6	-0,4	-2,4	2,7	-0,9
(Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)									
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets	-12,1	-6,5	-5,3	3,1	4,3	6,9	6,1		
Crédit intérieur	30,7	12,3	15,2	15,6	8,5	19,5	17,8		
État	8,0	4,9	1,9	0,9	0,9	3,1	3,1		
Secteur privé	24,1	6,9	9,9	15,5	8,4	16,4	14,7		
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	6,1	7,3	10,9	16,9	16,7	12,9	13,2		
Monnaie centrale (taux de croissance sur 12 mois)	0,6	26,5	13,7	19,7	18,5	15,5	15,8		
(En pourcentage du PIB)									
Administrations publiques									
Recettes et dons	35,9	33,0	31,4	28,4	30,0	27,6	27,4	27,5	27,9
dont: Recettes fiscales et non fiscales	15,3	14,8	14,5	13,0	13,2	13,1	13,2	13,3	13,3
Total des dépenses	39,8	34,6	35,1	30,1	31,9	30,1	29,0	29,4	29,7
Prêts nets (+) / emprunts nets (-)	-3,9	-1,7	-3,7	-1,7	-1,9	-2,5	-1,6	-1,9	-1,8
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes	-14,7	-16,3	-18,5	-16,0	-23,0	-16,5	-21,3	-21,2	-20,1
Balance des paiements globale	-1,6	-1,1	0,5	0,0	0,0	-0,6	0,0	-0,3	-0,3
Solde épargne-investissement									
Secteur privé	-14,7	-16,3	-18,5	-16,0	-23,0	-16,5	-21,3	-21,2	-20,1
Secteur public	-10,8	-14,7	-14,8	-14,3	-21,1	-14,0	-19,8	-19,2	-18,3
Secteur public	-3,9	-1,7	-3,7	-1,7	-1,9	-2,5	-1,6	-1,9	-1,8
Secteur extérieur									
Réserves officielles brutes (millions de dollars)	296	269	309	324	326	356	355	391	426
Mois d'importations	3,3	3,3	3,3	3,8	3,5	4,0	3,6	3,7	3,9
Pour mémoire :									
PIB aux prix courants du marché (milliards FBu)	2990	3566	3621	4169	4227	4708	4785	5344	5923
PIB nominal par habitant (dollars)	256	270	267	294	305	315	328	346	365

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹Rapport du FMI 13/64.

Tableau 2. Burundi : opérations de l'administration centrale, 2011-16

	2011		2012		2013		2014		2015	2016
			Prog.	Prél.	Prog.	Est.	Prog.	Budget Proj.		Proj.
(Milliards de francs burundais)										
Recettes et dons	1.072,0	1.175,7	1.136,9	1.185,2	1.266,4	1.300,3	1.319,1	1.311,1	1.467,4	1.655,1
Recettes fiscales	424,1	492,0	491,8	494,4	518,3	562,1	573,4	580,2	650,3	723,1
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains	131,0	156,2	155,9	151,3	163,9	170,8	167,6	167,2	188,6	211,1
Impôts sur les biens et services	248,6	285,9	286,2	299,9	303,7	342,0	351,9	359,1	401,5	445,1
Impôts sur les transactions et les échanges intr	44,5	49,9	49,7	43,2	50,7	49,3	53,9	53,9	60,3	66,8
Recettes non fiscales ¹	32,9	35,5	34,9	49,0	39,7	55,3	60,9	53,0	59,2	65,6
Dons	615,0	648,2	610,2	641,8	708,4	682,9	684,8	677,8	757,9	866,5
Aide-programmes	115,0	114,0	75,3	133,9	134,1	98,1	100,8	101,2	108,3	125,8
Aide-projets	325,9	321,4	321,8	307,3	400,1	386,1	405,2	401,1	486,9	555,2
Autres dons et transferts ²	174,1	212,8	213,1	200,6	174,2	198,6	178,8	175,6	162,7	185,6
Total des dépenses	1.189,5	1.235,0	1.269,8	1.256,7	1.347,1	1.417,3	1.393,3	1.385,9	1.571,1	1.759,0
Dépenses	726,3	792,3	792,2	818,5	811,5	880,4	868,2	868,1	899,8	998,7
Rémunération des salariés	258,2	283,8	282,2	303,3	297,4	324,0	322,3	322,3	354,6	386,7
Régularisation des arriérés de rémunération ³	22,0	6,0	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achats/utilisation de biens & services	97,9	99,0	103,8	106,9	113,9	107,4	108,4	108,4	123,3	139,2
Subventions et prestations sociales	140,0	159,3	163,2	188,1	182,5	190,2	191,4	191,0	213,3	236,4
Intérêts	25,5	33,1	26,7	36,0	35,2	46,0	41,0	40,9	45,9	50,8
dont : intérieurs	22,0	29,4	23,3	29,3	29,8	39,2	34,8	34,8	38,2	41,9
Autres dépenses	182,6	211,0	210,4	184,0	182,6	212,8	205,1	205,4	162,7	185,6
dont : financées sur ressources intérieures	8,6	12,2	11,3	13,0	9,1	14,2	11,4	11,4	0,0	0,0
Acquisition nette d'actifs non financiers	463,2	442,8	477,6	438,2	535,6	536,9	525,1	517,9	671,3	760,3
dont : financés sur ressources intérieures	104,7	99,6	91,1	103,7	96,0	92,1	93,9	93,9	126,4	145,4
Prêts nets (+) / emprunts nets (-)	-117,4	-59,3	-132,9	-71,5	-80,7	-117,0	-74,2	-74,9	-103,7	-103,8
Erreurs et omissions	17,0	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisition nette d'actifs financiers ⁴	-11,4	-16,5	-0,1	-8,6	-2,6	-3,0	-3,0	-3,0	-4,0	-4,0
Dépôts	-10,4	-4,6	9,0	-1,0	0,0	-1,0	0,0	0,0	-2,0	-2,0
Prêts à l'appui de réformes	0,0	-1,0	-1,0	-1,0	0,0	-1,0	0,0	0,0	-1,0	-1,0
Actions et autres participations	-1,0	-10,9	-8,1	-6,6	-2,6	-1,0	-3,0	-3,0	-1,0	-1,0
Accumulation nette de passifs	89,1	42,9	133,5	62,9	78,1	84,3	71,1	71,8	86,0	83,2
Intérieurs	60,7	26,8	75,2	32,2	47,5	41,6	40,2	41,2	45,6	50,8
Extérieurs	28,4	16,0	58,2	30,6	30,6	42,8	30,9	30,6	40,4	32,4
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,7	0,0	0,1	13,7	16,6
Recettes et dons	1.072,0	1.175,7	1.136,9	1.185,2	1.266,4	1.300,3	1.319,1	1.311,1	1.467,4	1.655,1
Total des dépenses	1.189,5	1.235,0	1.269,8	1.256,7	1.347,1	1.417,3	1.393,3	1.385,9	1.571,1	1.759,0
dont : rémunération des salariés	258,2	283,8	282,2	303,3	297,4	324,0	322,3	322,3	354,6	386,7
Pour mémoire :										
Financement intérieur net	71,1	34,6	66,3	33,3	47,5	42,6	40,2	41,2	47,6	52,8
Déficit intérieur primaire	-174,3	-132,3	-130,9	-171,7	-140,8	-110,4	-93,1	-93,8	-108,1	-119,1
Dépenses pro-pauvres	371,5	398,0	353,7	368,7	381,9	435,4		449,6	522,1	597,3
Dette publique ⁵	39,7	35,6	35,2	31,3	31,3	29,6	...	29,6	28,2	26,6
dont : Dette intérieure	15,0	11,6	14,4	13,3	13,1	12,6	...	12,4	12,0	11,7
PIB aux prix courants du marché (milliards Fbu)	2.990	3.566	3.621	4.169	4.227	4.708	4.785	4.785	5.344	5.923

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession d'actifs fixes incluse dans les recettes non fiscales et non dans les dépenses.² Y compris le remboursement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).³ Remboursement d'arriérés de salaires et d'arriérés de paiements à ONATEL.⁴ Un signe moins indique une réduction des actifs financiers.⁵ En pourcentage du PIB.

Tableau 2. Burundi : opérations de l'administration centrale, 2011–16 (suite et fin)

	2011	2012				2013		2014		2015	2016
	Est.	Prog.	Prog.	Prog.	Prél.	Prog.	Est.	Prog.	Budget	Proj.	Proj.
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Recettes et dons	35,9	32,1	30,8	33,0	31,4	28,4	30,0	27,6	27,4	27,5	27,9
Recettes fiscales	14,2	15,1	14,1	13,8	13,6	11,9	12,3	11,9	12,0	12,1	12,2
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains	4,4	5,0	4,8	4,4	4,3	3,6	3,9	3,6	3,5	3,5	3,6
Impôts sur les biens et services	8,3	8,6	7,8	8,0	7,9	7,2	7,2	7,3	7,4	7,5	7,5
Impôts sur les transactions et les échanges int	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,0	1,2	1,0	1,1	1,1	1,1
Recettes non fiscales ¹	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,2	0,9	1,2	1,3	1,1	1,1
Dons	20,6	15,9	15,7	18,2	16,9	15,4	16,8	14,5	14,3	14,2	14,6
Aide-programmes	3,8	2,6	3,1	3,2	2,1	3,2	3,2	2,1	2,1	2,0	2,1
Aide-projets	10,9	8,4	8,0	9,0	8,9	7,4	9,5	8,2	8,5	8,4	9,4
Autres dons et transferts ²	5,8	4,8	4,7	6,0	5,9	4,8	4,1	4,2	3,7	3,7	3,0
Total des dépenses	39,8	35,6	33,6	34,6	35,1	30,1	31,9	30,1	29,1	29,0	29,4
Dépenses	24,3	21,5	20,9	22,2	21,9	19,6	19,2	18,7	18,1	18,1	16,8
Rémunération des salariés	8,6	8,3	8,1	8,0	7,8	7,3	7,0	6,9	6,7	6,7	6,6
Régularisation des arriérés de rémunération ³	0,7	0,0	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Achats/utilisation de biens & services	3,3	2,9	2,8	2,8	2,9	2,6	2,7	2,3	2,3	2,3	2,4
Subventions et prestations sociales	4,7	4,8	4,6	4,5	4,5	4,5	4,3	4,0	4,0	4,0	4,0
Intérêts	0,9	1,0	1,0	0,9	0,7	0,9	0,8	1,0	0,9	0,9	0,9
dont : intérieurs	0,7	0,9	0,8	0,8	0,6	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7
Autres dépenses	6,1	4,5	4,3	5,9	5,8	4,4	4,3	4,5	4,3	4,3	3,0
dont : financées sur ressources intérieures	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,0
Acquisition nette d'actifs non financiers	15,5	14,1	12,7	12,4	13,2	10,5	12,7	11,4	11,0	10,8	12,6
dont : financés sur ressources intérieures	3,5	3,7	3,0	2,8	2,5	2,5	2,3	2,0	2,0	2,0	2,5
Prêts nets (+) / emprunts nets (-)	-3,9	-3,5	-2,7	-1,7	-3,7	-1,7	-1,9	-2,5	-1,6	-1,6	-1,9
Erreurs et omissions	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisition nette d'actifs financiers ⁴	-0,4	-1,0	-1,2	-0,5	0,0	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Dépôts	-0,3	-0,8	-0,8	-0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts à l'appui de réformes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actions et autres participations	0,0	-0,2	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Accumulation nette de passifs	3,0	2,5	1,5	1,2	3,7	1,5	1,8	1,8	1,5	1,5	1,6
Intérieurs	2,0	1,0	0,2	0,8	2,1	0,8	1,1	0,9	0,8	0,9	0,9
Extérieurs	0,9	1,5	1,4	0,4	1,6	0,7	0,7	0,9	0,6	0,6	0,5
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,3
Pour mémoire :											
Financement intérieur net	2,4	1,8	1,0	1,0	1,8	0,8	1,1	0,9	0,8	0,9	0,9
Déficit intérieur primaire	-5,8	-3,9	-3,9	-3,7	-3,6	-4,1	-3,3	-2,3	-1,9	-2,0	-2,0
Dépenses pro-pauvres	12,4	11,8	11,2	11,2	9,8	8,8	9,0	9,2	9,4	9,4	10,1
Dette publique	39,7	35,6	35,6	35,2	35,2	31,3	31,3	29,6		29,6	28,2
dont : dette intérieure	15,0	13,1	11,6	13,2	14,4	13,3	13,1	12,6		12,4	12,0
PIB aux prix courants du marché (milliards FBu)	2.990	3.367	3.566	3.566	3.621	4.169	4.227	4.708	4.785	4.785	5.344

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cession d'actifs fixes incluse dans les recettes non fiscales et non dans les dépenses.² Y compris le remboursement à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).³ Remboursement d'arriérés de salaires et d'arriérés de paiements à ONATEL.⁴ Un signe moins indique une réduction des actifs financiers.

Tableau 3. Burundi : situation monétaire, 2011-14

	2011	2012		2013		2014	
		Prog. ¹	Eff.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Proj.
(Milliards de francs burundais)							
Avoirs extérieurs nets	63,3	19,5	28,0	50,2	59,7	110,4	112,9
Banque centrale	26,2	14,1	14,0	26,8	35,7	80,0	81,9
Banques créatrices de monnaie	37,1	5,4	14,0	23,4	24,0	30,4	31,0
Avoirs intérieurs nets	771,1	879,9	916,9	1049,9	1043,5	1184,7	1188,6
Crédit intérieur	887,2	969,6	989,3	1105,3	1052,5	1274,7	1207,5
Créances nettes sur l'État	342,4	375,2	354,9	362,3	361,7	389,6	388,6
<i>dont : sur le Trésor</i>	355,9	387,3	403,1	409,9	409,9	437,1	436,8
Crédit à l'économie	544,8	594,4	634,4	743,0	690,8	885,1	818,8
Autres postes, net (avoirs = +)	-116,1	-89,7	-72,4	-55,4	-9,0	-89,9	-18,8
M3	834,4	899,4	944,9	1100,1	1103,1	1295,1	1301,5
Dépôts en devises	162,2	178,2	199,7	233,5	233,1	316,6	316,6
M2	672,1	721,2	745,2	866,6	870,0	978,6	984,9
Circulation fiduciaire	153,2	177,0	173,9	206,0	203,4	242,2	239,9
Dépôts en monnaie nationale	518,9	544,2	571,3	660,6	666,6	736,4	745,0
Dépôts à vue	331,8	353,8	366,5	421,2	427,5	466,0	474,3
Quasi-monnaie	187,1	190,5	204,8	239,5	239,1	270,4	270,7
(Variation en pourcentage de M2 en début de période)							
Avoirs extérieurs nets	-12,1	-6,5	-5,3	3,1	4,3	6,9	6,1
Banque centrale	-12,3	-1,8	-1,8	1,7	2,9	6,1	5,3
Banques créatrices de monnaie	0,2	-4,7	-3,4	1,3	1,3	0,8	0,8
Avoirs intérieurs nets	19,9	16,2	21,7	18,4	17,0	15,6	16,7
Crédit intérieur	30,7	12,3	15,2	15,6	8,5	19,5	17,8
Créances nettes sur l'État	8,0	4,9	1,9	0,9	0,9	3,1	3,1
Crédit à l'économie	22,8	7,4	13,3	14,6	7,6	16,4	14,7
<i>dont : secteur privé</i>	24,1	6,9	9,9	15,5	8,4	16,4	14,7
M3	7,8	9,7	16,4	21,5	21,2	22,5	22,8
Dépôts en devises	1,7	2,4	5,6	4,6	4,5	9,6	9,6
M2	6,1	7,3	10,9	16,9	16,7	12,9	13,2
Circulation fiduciaire	2,2	3,5	3,1	4,3	4,0	4,2	4,2
Dépôts en monnaie nationale	3,9	3,8	7,8	12,6	12,8	8,7	9,0
Dépôts à vue	-1,5	3,3	5,2	7,9	8,2	5,2	5,4
Quasi-monnaie	5,4	0,5	2,6	4,7	4,6	3,6	3,6
Pour mémoire :							
Monnaie centrale (% de variation sur 12 mois)	0,6	26,5	13,7	19,7	18,5	15,5	15,8
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	4,4	4,9	4,9	4,8	4,9	4,8	4,9

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI 13/64.

Tableau 4. Burundi : comptes de la banque centrale, 2011–14

	2011		2012				2013				2014	
	Déc.	Mars	Jun	Sept.	Déc.	Mars	Jun	Sept.	Déc. Est.	Mar.s Proj.	Jun	
	(Milliards de francs burundais)											
Avoirs extérieurs nets	26,2	16,9	5,5	28,1	14,0	11,2	17,3	20,8	35,7	40,7	53,1	
Avoirs	411,5	418,0	401,2	431,6	483,8	455,4	426,6	458,2	509,1	538,3	550,5	
Engagements	385,4	401,1	395,8	403,5	469,8	444,1	409,3	437,4	473,4	497,7	497,4	
Avoirs intérieurs nets	185,1	176,5	219,4	191,6	231,3	236,9	261,7	254,3	213,8	216,6	229,7	
Crédit intérieur	299,3	273,9	352,6	303,3	344,5	334,8	341,9	334,3	256,9	259,7	272,8	
Créances nettes sur l'État	266,5	213,7	228,6	233,1	315,4	297,6	311,9	303,4	241,3	250,4	263,4	
Autres crédits	32,8	60,2	124,0	70,2	22,3	37,3	36,7	36,7	15,6	9,4	9,4	
Autres postes, net (avoirs = +)	-114,2	-97,4	-133,3	-111,7	-113,2	-97,9	-80,2	-79,9	-43,1	-43,1	-43,1	
Monnaie centrale	211,2	193,4	224,8	219,8	245,3	248,2	279,0	275,1	249,5	257,3	282,8	
Circulation fiduciaire	153,2	147,4	170,5	162,9	173,9	166,9	180,4	175,4	203,4	202,0	222,0	
Réserves bancaires	34,9	22,9	27,8	0,0	39,9	45,8	57,0	65,7	67,0	68,5	70,3	
Encaisses	16,9	18,1	20,7	54,4	24,4	22,3	25,4	25,6	-15,7	18,6	19,9	
Autres dépôts non bancaires	6,2	5,0	5,9	2,6	7,2	13,2	16,3	8,4	-5,2	-31,7	-29,5	
Pour mémoire :												
Avoirs extérieurs nets de la BRB (million:	19,2	12,1	3,8	19,1	9,1	7,3	11,2	13,5	23,2	25,0	33,1	

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi : balance des paiements, 2011–16

	2011	2012		2013		2014		2015	2016
		Prog.	Prel.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Proj.	
(Millions de dollars)									
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-322,8 -603,4	-386,9 -652,6	-433,3 -756,0	-423,3 -657,4	-632,2 -849,3	-478,2 -684,3	-643,7 -843,5	-689,5 -880,1	-707,1 -898,0
Balance commerciale	-647,7	-697,9	-751,5	-636,0	-820,6	-669,7	-823,1	-861,7	-931,1
Exportations, f.à.b.	124,0	129,8	134,7	106,0	86,8	119,2	99,9	109,4	116,4
<i>dont : café</i>	75,6	77,7	70,0	41,2	23,5	49,9	34,0	38,8	40,1
Importations, f.à.b.	-771,7	-827,7	-886,2	-742,0	-907,4	-788,9	-923,0	-971,1	-1047,5
<i>dont : produits pétroliers</i>	-164,0	-172,2	-143,3	-146,1	-193,7	-146,3	-196,7	-193,9	-194,9
Services (net)	-99,3	-103,4	-118,7	-135,3	-152,8	-132,8	-149,0	-153,8	-109,8
Revenu (net)	-19,0	-16,3	-9,0	-11,7	-10,8	-10,1	-9,2	-8,6	-7,3
Transferts courants (net)	443,1	430,7	446,0	359,7	352,2	334,3	337,6	334,5	341,1
<i>dont : officiels (net)</i>	280,6	265,6	322,7	234,0	217,2	206,1	199,8	190,7	190,9
Compte de capital ¹	258,4	223,1	223,1	187,9	257,7	231,0	250,9	295,1	327,0
Compte financier	151,7	137,1	181,2	235,4	374,5	229,3	392,7	386,0	370,3
Investissements directs	3,4	2,6	0,6	68,0	68,0	71,4	71,4	75,0	78,7
Autres investissements	148,3	134,5	180,6	167,4	306,5	157,9	321,3	311,0	291,6
Avoirs	-46,8	-21,6	-48,7	-38,9	-44,1	-80,8	-62,7	-71,8	-70,2
Engagements	195,2	156,1	229,3	206,3	350,6	238,7	383,9	382,8	361,8
Erreurs et omissions	-122,6	0,0	39,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Balance globale	-35,3	-26,8	10,7	-0,1	0,0	-17,9	-0,2	-8,4	-9,9
Financement (augmentation des actifs = -)	35,3	26,8	-10,7	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>dont : variation des réserves officielles</i>	36,7	26,2	-13,2	-14,9	-17,4	-32,4	-28,8	-36,4	-34,4
Achats au FMI et prêts de l'institution	20,4	15,4	15,4	15,1	15,2	15,2	15,3	7,7	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	17,8	0,0	8,3	9,8
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Pour mémoire :									
Solde des transactions courantes	-14,7	-16,3	-18,5	-16,0	-23,0	-16,5	-21,3	-21,2	-20,1
Réserves officielles brutes									
Millions de dollars	296	269	309	324	326	356	355	391,4	425,8
Mois d'importations	3,3	3,3	3,3	3,8	3,5	4,0	3,6	3,7	3,9
VA de la dette (en % des exportations de B et S)	196	187	187	226	226	220	220	212	209
Total de la dette extérieure (en % du PIB)	24	21	21	19	19	18	18	17	16
Prix du café (cents de dollar/livre)	273	188	188	138	134	133	124	134	131
Pétrole (dollars/baril)	104	105	105	102	104	98	101	95	91
PIB nominal (millions de dollars)	2.196	2.372	2.342	2.643	2.743	2.898	3.015	3.257	3.521

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Sur la base des informations provisoires fournies par les bailleurs de fonds.

Tableau 6. Burundi : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2013–25

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projections												
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants													
(millions de DTS)													
Principal	3,2	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	11,3	8,6	6,0	3,4	1,5	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et en prévision													
(millions de DTS)													
Principal	3,2	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	11,8	11,1	9,0	6,4	4,5	2,5	0,5
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des obligations sur la base des crédits existants et en prévision													
Millions de DTS													
En pourcentage des exportations de biens et services	3,4	9,9	11,0	8,4	7,2	6,8	5,8	5,0	3,7	2,4	1,5	0,8	0,1
En pourcentage du service de la dette ¹	19,4	53,8	55,7	48,7	47,5	47,0	42,3	43,9	37,9	29,1	21,7	13,8	2,8
En pourcentage des réserves officielles brutes	1,5	4,5	5,0	4,8	3,7	3,6	3,1	2,8	2,1	1,4	0,8	0,4	0,1
En pourcentage du PIB	0,2	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	--
En pourcentage de la quote-part	4,1	13,7	16,5	17,1	15,8	16,4	15,4	14,5	11,7	8,3	5,9	3,2	0,6
Encours des crédits du FMI													
Millions de DTS													
En pourcentage des exportations de biens et services	101,3	88,6	75,0	47,2	36,7	26,6	18,5	11,8	7,1	4,1	2,2	1,2	1,0
En pourcentage du service de la dette ¹	582,8	480,1	380,2	272,9	241,5	184,1	134,0	103,6	73,4	50,0	31,5	22,4	19,6
En pourcentage des réserves officielles brutes	44,0	40,5	34,1	26,8	19,0	14,0	9,8	6,6	4,1	2,4	1,2	0,7	0,6
En pourcentage du PIB	5,2	4,8	4,1	3,2	2,5	1,9	1,3	0,9	0,5	0,3	0,2	0,1	0,1
En pourcentage de la quote-part	123,1	122,4	112,7	95,8	80,2	64,0	48,8	34,3	22,7	14,4	8,5	5,3	4,6
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)													
Décassements	10,0	10,0	5,0	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Remboursements et rachats	3,2	10,6	12,5	13,0	12,0	12,5	11,8	11,1	9,0	6,4	4,5	2,5	0,5
Pour mémoire :													
Exportations de biens et services (millions dollars)	141,7	162,5	177,9	242,2	262,3	288,2	316,8	348,1	383,6	423,1	465,5	512,4	564,8
Service de la dette (millions dollars)	24,6	30,0	35,1	41,9	39,8	41,7	43,7	39,7	37,1	34,4	32,4	28,2	28,2
Réserves officielles brutes (millions dollars)	326	355	391	426	506	548	597	627	665	705	839	908	984
PIB nominal (millions dollars)	2.743,3	3.015,2	3.256,5	3.521,2	3.810,1	4.134,9	4.482,6	4.842,3	5.247,3	5.679,5	6.166,2	6.693,7	7.286,0
Quote-part (millions DTS)	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 7. Burundi : calendrier provisoire des décaissements et revues au titre de la FEC, 2012–15

Date	Décaissement (millions de DTS)	Pourcentage de la quote-part	Conditions
27 janvier 2012	1,00	1,3	Approbation par le Conseil d'administration
15 juillet 2012	4,00	5,2	Achèvement de la première revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2012.
15 janvier 2013	5,00	6,5	Achèvement de la deuxième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2012.
15 septembre 2013	5,00	6,5	Achèvement de la troisième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2013.
15 janvier 2014	5,00	6,5	Achèvement de la quatrième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2013.
15 juillet 2014	5,00	6,5	Achèvement de la cinquième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin mars 2014.
15 janvier 2015	5,00	6,5	Achèvement de la sixième revue, à partir de l'observation des critères de réalisation à fin septembre 2014.
Total accord FEC	30,00	39,0	

Source : estimations des services du FMI.

Tableau 8. Burundi : indicateurs de solidité du système bancaire, 2009–13

(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2009 Déc.	2010 Déc.	2011 Mars	2011 Juin	2011 Sept.	2011 Déc.	2012 Mars	2012 Juin	2012 Sept.	2012 Déc.	2013 Mar.	2013 Jun	2013 Sep
Normes de fonds propres													
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés (ratio de solv:	19,1	19,7	21,7	20,7	20,0	19,8	19,8	18,9	19,7	20,2	21,1	21,8	19,9
Fonds propres de base (catégorie 1)/actifs pondérés	15,5	16,9	18,9	18,1	17,6	17,3	17,3	16,6	17,5	18,0	18,9	19,6	17,8
Qualité des actifs													
Prêts improductifs (en % du total des prêts bruts consentis)	13,0	10,0	8,8	7,6	7,3	7,7	8,1	7,3	8,0	8,7	9,6	10,1	9,9
Provisions (en % des prêts improductifs)	88,7	87,6	90,5	90,6	81,9	83,3	76,7	83,1	78,0	77,8	72,8	74,5	78,8
Prêts improductifs nets des provisions (en % des fonds propr	5,4	4,3	2,8	2,6	5,0	4,9	7,1	5,0	6,7	7,1	9,4	8,7	7,3
Gros engagements (en % des fonds propres)	28,2	28,6	25,8	27,3	21,7	23,5	20,8	23,4	20,8	22,9	23,8	22,4	23,3
Taux de rentabilité													
Rendement des actifs	2,6	2,5	1,0	1,9	2,9	3,2	0,7	1,1	1,5	1,5	0,3	0,8	1,2
Rendement des fonds propres	22,8	21,8	6,7	13,2	20,3	23,0	4,6	8,0	10,2	10,5	2,0	5,0	7,6
Intérêts nets (en % du produit brut)	207,0	191,3	168,3	164,8	165,7	175,6	176,9	184,9	192,7	197,8	204,1	275,7	86,9
Coûts hors intérêts (en % du produit brut)	172,3	143,4	101,4	100,0	121,4	114,0	128,6	112,1	153,7	241,0	199,1	248,7	77,7
Liquidité													
Actifs liquides (en % du total des prêts consentis)	91,4	90,5	77,7	55,8	49,5	59,5	56,0	45,8	26,7	52,6	52,5	52,8	58,0
Actifs liquides (en % des montants engagés à court terme)	168,8	153,5	133,0	91,2	79,4	93,1	88,6	70,8	74,2	85,5	103,9	86,6	90,4

Sources : autorités burundaises.

Lettre d'intention

Bujumbura, le 06 février 2014

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Madame la Directrice Générale,

1. Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le 27 janvier 2012 un nouvel accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui à notre programme à moyen terme et vise à consolider le processus de stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté. Conformément à cet accord, le Gouvernement du Burundi vient d'examiner, avec une mission du FMI, la mise en œuvre du programme dans le cadre de la quatrième revue de l'accord. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} avril 2013 au 30 septembre 2013, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre en 2014.

2. Le Burundi est confronté à un environnement particulièrement difficile marqué par l'afflux massif de réfugiés en provenance de l'Est de la République Démocratique du Congo et ceux expulsés de la Tanzanie et de l'Ouganda dont la prise en charge exercera une pression supplémentaire sur les finances publiques déjà fragilisées par la tendance baissière des appuis budgétaires directs et les dépenses fiscales que représentent les exonérations d'impôts. Toutefois, des efforts importants ont permis de mobiliser des recettes, couvrant une part croissante des dépenses budgétaires dont le trésorier est le comptable assignataire.

3. Les mesures de renforcement de l'administration fiscale ont également permis de mitiger les effets de ces chocs en portant les recettes intérieures à un niveau supérieur à l'objectif du

programme, contribuant ainsi à rendre l'exécution du programme à fin septembre 2013 globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été observés, y compris l'objectif indicatif lié aux dépenses pro-pauvres qui ont été protégées des effets de la compression des dépenses et du retard dans le décaissement des appuis budgétaires. Toutefois, le Gouvernement est fermement engagé à poursuivre la mise en œuvre du programme afin de préserver la soutenabilité des finances publiques et de la dette, et relancer la croissance économique du pays à moyen terme. De plus, il entend maintenir des politiques budgétaire et monétaire prudentes afin d'ancrer les anticipations inflationnistes.

4. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FEC, le Gouvernement sollicite la conclusion de la quatrième revue, l'adoption de nouveaux critères de réalisation quantitatifs et objectifs et indicatifs pour fin septembre 2014, de même que le cinquième décaissement de 5 millions de DTS au titre de la FEC.

5. Le Gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans ce MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme et sont conformes aux orientations du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté de deuxième génération (CSLP-II). Il reste également disposé à prendre toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Il consultera au préalable le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et/ou la révision des politiques figurant dans le Mémoire de Politique Economique et Financière, conformément à la politique du FMI en la matière.

6. Le Gouvernement communiquera au FMI toutes les informations nécessaires pour assurer l'exécution et le suivi régulier du programme. Ces informations, de même que les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme et les critères de réalisation, objectifs quantitatifs et repères structurels sont précisés dans le Protocole d'Accord Technique (PAT), également joint à cette lettre. La cinquième revue portant sur les critères de performance de mars 2014 sera achevée au plus tard le 31 juillet 2014 et la sixième revue portant sur les critères de performance de septembre 2014 devant être complétée avant le 31 janvier 2015.

7. Les autorités du Burundi souhaitent que la présente lettre, le MPEF et le PAT qui l'accompagnent ainsi que le rapport des services du FMI sur cette troisième revue soient rendus publics. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

/s/

Tabu Abdallah MANIRAKIZA

Ministre des Finances et de la
Planification du Développement Economique

/s/

Jean CIZA

Gouverneur, Banque de la République du Burundi

/s/

Gervais RUFYIKIRI

Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)

Protocole d'accord technique (PAT)

MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

I. INTRODUCTION

8. Le programme économique et financier du Burundi, soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) vise à consolider les acquis économiques et politiques, promouvoir une croissance économique inclusive, contenir l'inflation et renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté endémique en milieu rural et urbain. Le présent Mémorandum complète ceux de décembre 2011, juillet 2012, janvier 2013 et août 2013. Il fait le point sur la mise en œuvre des objectifs quantitatifs du programme et les repères structurels à fin septembre 2013 et définit les politiques et réformes économiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre en 2014 pour atteindre les objectifs de son programme économique et financier. Les mesures et objectifs du programme sont compatibles avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-II).

9. Le Burundi reste vulnérable aux effets persistants des chocs extérieurs liés aux cours des matières premières et aux dérapages successifs du recouvrement des recettes fiscales. La situation sociale s'est fragilisée davantage avec l'afflux massif de réfugiés, pesant sur les dépenses budgétaires et exacerbant les tensions politiques. Les effets conjugués de ces chocs et de la fragilité sociale du pays, risquent de mettre à mal les progrès significatifs réalisés. De plus, la détérioration des termes de l'échange et la baisse notable des appuis budgétaires directs ne peuvent être intégralement compensées par la mobilisation accrue des ressources intérieures du fait de l'étroitesse de la base taxable. Par conséquent, le pays a encore besoin du soutien technique et financier des partenaires techniques et financiers pour mener à bien la transformation de son économie et le renforcement de ses institutions politiques.

10. La conférence des partenaires au développement du Burundi à Genève en Octobre 2012 a offert un forum au Gouvernement pour présenter aux partenaires les avancées considérables du Burundi, notamment en matière de bonne gouvernance, de consolidation de la paix, et d'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux. Afin de concrétiser davantage les promesses faites lors de la conférence de Genève, le gouvernement a organisé deux conférences sectorielles aux mois de juillet et d'octobre 2013. Les secteurs ciblés sont en harmonie avec les axes principaux du CSLP II et concernent (i) les infrastructures de transport, les technologies de l'information et de la communication (TIC), (ii) l'énergie, (iii) le développement du secteur privé et le tourisme, (iv) la gouvernance, l'Etat de droit et le genre, (v) l'éducation, (vi) la santé ainsi que (vii) l'environnement, l'eau et l'assainissement. Malgré ces progrès, le Gouvernement est conscient que beaucoup reste à faire dans ces domaines. C'est à cette fin que les autorités ont sollicité le soutien politique et les ressources additionnelles en vue de promouvoir la croissance économique durable, résorber le chômage et réduire la pauvreté endémique.

II. EVOLUTION DE L'ECONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE EN 2013

11. L'évolution macroéconomique est globalement conforme aux prévisions du programme. La croissance du PIB devrait connaître une légère amélioration passant de 4 % en 2012 à 4.5 % en 2013. Cette progression résulterait des investissements dans les infrastructures, notamment les transports et les barrages hydrauliques. L'inflation, quant à elle, ne se modère que lentement, vu la persistance des effets du renchérissement des produits alimentaires et énergétiques et de la faible production agricole de l'année dernière.

12. Le compte extérieur courant (transferts compris) s'est fortement détérioré pour atteindre un déficit d'environ 23 % du PIB contre 18.5% en 2012, en dépit d'une légère atténuation des effets de la détérioration des termes de l'échange des années précédentes. Les importations ont augmenté d'environ 2.5% alors que les exportations ont fortement chuté de plus d'environ 35.5%, reflétant en grande partie la baisse des exportations du café. Les réserves officielles brutes ont légèrement augmenté pour atteindre l'équivalent de 3.5 mois d'importations en 2013.

13. Au cours de l'année 2013, la politique monétaire est demeurée prudente. Ainsi, la BRB a maintenu son taux de refinancement indexé au taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 13 semaines majoré de 3 points de pourcentage, le ratio des réserves obligatoires a été maintenu à 3%, et les interventions sur le marché monétaire ont été limitées. Pour cette période, le taux moyen de refinancement s'est établi à 11,7%. La BRD a maintenu le taux de réserves obligatoires à 3% and a limité ses interventions sur le marché monétaire. La croissance de la masse monétaire et du crédit au secteur privé a été modéré avoisinant 17 et 9% respectivement. La politique monétaire a connu une innovation avec la création d'un Comité de Politique Monétaire qui publie des rapports trimestriels, accompagnée d'une déclaration de politique monétaire, annonçant au publique les intentions de l'autorité monétaire pour l'avenir. Cette innovation a pour rôle de renforcer la transparence et la crédibilité de la politique monétaire. En réponse à la forte dépréciation du franc Burundais à la fin de 2012 et au début de 2013, la BRB est intervenue sur le marché des changes, et a adopté une politique d'assouplissement de la réglementation des changes en supprimant les restrictions sur les retraits en espèces sur les comptes en devises des résidents, a encouragé les banques à fournir le marché interbancaire en devises, assurer le suivi des conditions de liquidités sur le marché et reste prête à intervenir selon les conditions de marché..

14. Sur le plan des finances publiques, la mobilisation des ressources intérieures s'est nettement améliorée suite à la mise en œuvre des mesures correctives visant à compenser les pertes de recettes enregistrées au cours du premier semestre. Les recettes fiscales devraient atteindre environ 556 milliards de BIF à fin décembre 2013, soit une croissance de 3 % par rapport à 2012. Cette bonne performance des recettes s'explique largement par une amélioration de l'activité économique comme en témoigne la forte hausse de la taxe sur la valeur ajoutée et par le rétablissement progressif des taxes sur les produits pétroliers. Les dépenses ont été comprimées pour les contenir dans l'enveloppe des ressources disponibles. Ainsi, le déficit global devrait être conforme aux prévisions en 2013. À fin décembre 2013, le déficit budgétaire global (base caisse, dons inclus hors PPTTE) est estimé à environ 2% du PIB. La pression fiscale a baissé et se situe à 12,9% du PIB,

principalement en raison de la poursuite de l'élimination des droits d'accises sur les produits pétroliers pendant la première moitié de l'année.

15. La tendance à la baisse de la masse salariale par rapport au PIB s'est poursuivie. Elle se situe à 7 % du PIB en 2013 soit une diminution de 0.8 point de pourcentage du PIB par rapport à 2012. Les fonctionnaires fantômes ont été expurgés de la solde avec la mise en fonction du logiciel de la paie (OPEN PRH). Le nouveau système OPEN PRH réduit considérablement les délais de traitement des salaires et permet donc de limiter les arriérés de paiement. L'extension de son accès permettra de garantir une meilleure maîtrise de la masse salariale qui constitue l'un des plus grands postes du budget de l'Etat.

16. L'exécution du programme est globalement satisfaisante. A fin septembre 2013, tous les critères de réalisation quantitatifs ont été observés. Tous les objectifs indicatifs ont aussi été atteints, y compris, pour la première fois, celui lié aux dépenses pro-pauvres. En outre, des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures structurelles.

17. La consolidation des progrès relatifs à la gestion des finances publiques se poursuit. Le Gouvernement a déployé, en plus des trois contrôleurs des engagements de dépenses (CED) dans les ministères de l'éducation, de la santé et de l'agriculture, 10 CED supplémentaires dans les autres ministères sectoriels ; ainsi 74% du budget est couvert par la chaîne rationalisée de la dépense (CRD). En ce qui concerne les ministères sans CED, la gestion de leurs dépenses s'effectuera par le canal d'un CED central. Toutefois, l'opérationnalité des CED sera limitée sans le renforcement de leurs capacités et la reconfiguration du système SIGEFI pour prendre en compte la déconcentration de la chaîne des dépenses. L'audit sur l'encours des arriérés de paiement estimés à 90 milliards de francs Burundais attribuable à des dépenses extra budgétaires liées au charroi aux biens et services de l'armée, à l'éducation et à la santé est en cours. Aussi un plan d'apurement de ces arriérés sera établi une fois que la cour des comptes aura examiné toutes les pièces justificatives pour valider le montant définitif des arriérés. Le comité de trésorerie a été renforcé, mais son fonctionnement connaît des difficultés du fait de l'imprévisibilité des décaissements des dons budgétaires. Finalement la loi portant révision de la TVA et la loi instituant le code des procédures fiscales ont été promulguées. Le Gouvernement poursuit ses actions visant à avoir des effets durables sur les recettes. Au delà du renforcement de la capacité administrative de l'Office Burundais de Recettes (OBR) et de la campagne de sensibilisation auprès des contribuables, le Gouvernement compte faciliter la fluidité des mouvements de marchandises avec la Tanzanie et le Rwanda en créant des postes d'entrée unique « one stop Border Post », stimulant ainsi le commerce extérieur.

18. Les efforts en vue d'améliorer la gestion de la dette se poursuivent. Deux missions successives de la Banque mondiale ont permis d'élaborer, conjointement avec les autorités burundaises, un plan d'actions de mise en œuvre des réformes de la gestion de la dette par rapport aux résultats de l'évaluation de la dette (DeMPA). Ainsi, le Gouvernement publie trimestriellement un rapport trimestriel de la dette publique incluant l'analyse du portefeuille. Ces publications sont disponibles sur le site du Ministère des finances. Une troisième mission du FMI est attendue à Bujumbura pour aider à finaliser la nouvelle loi sur la dette en avril. Dans le cadre de la réorganisation du Ministère des Finances et de la Planification pour le Développement Economique (MFPDE), une unité moderne en charge de la gestion de la dette a été mise en place.

19. Dans le cadre de la réforme du système financier, la Banque Centrale poursuit la mise en œuvre des projets liés à la modernisation du secteur financier, une des composantes du projet de développement du secteur financier (PSD). Dans ce contexte, la Banque centrale va mettre en place : (1) le renforcement de la supervision des établissements bancaires et des établissements financiers non-bancaires et des institutions de micro-finance ; et (2) la modernisation des systèmes de paiement (ACH/RTGS, Monétique et central de dépôts des titres) par le renforcement de l'infrastructure informatique ; et (3) la mise en place d'un système bancaire automatisé et du cadre légal et institutionnel du système de paiement. Des progrès sensibles ont été enregistrés sur tous les aspects de la modernisation du secteur financier, en particulier le cadre légal. En effet, le projet de loi portant Système National de Paiement est passé au Conseil des Ministres le 4 avril 2012. Il a été retourné à la Deuxième Vice-présidence de la République pour corrections et amendements éventuels. Les discussions sont en cours afin que le texte légal portant sur les systèmes de paiement puisse être analysé sous forme de Loi et non de Décret. Enfin, le cadre légal sera complété par la mise en place des conventions de participations à signer par tous les participants.

20. Dans le domaine de la supervision bancaire, des directives sur la gestion de la continuité d'activités ont été adoptées et transmises par la BRB au secteur bancaire avec injonction ferme de mise en application au plus tard le 30 juin 2014. Le Service chargé de la Supervision Bancaire a été restructuré pour incorporer la fonction de stabilité financière. L'élaboration de la méthodologie et du manuel détaillé de supervision basée sur les risques ainsi que son projet de circulaire est en cours de finalisation. La migration définitive vers l'adoption du système International Financial Reporting System (IFRS) des banques commerciales est en cours d'achèvement. Le contrôle de qualité des déclarations et les corrections éventuelles seront effectués sur les trois premières déclarations mensuelles. Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques en matière de supervision bancaire et dans l'optique d'évaluer les risques probables des crises systémiques des banques panafricaines (Ecobank Burundi, FinBank, DTB Burundi, KCB Bank Burundi et CRDB Bank Burundi), les superviseurs de la BRB ont déjà participé aux missions conjointes d'inspection avec les superviseurs de la Banque Centrale du Kenya lors des contrôles sur place de la KCB et de la DTB, respectivement maison-mère de la KCB Bank Burundi et de la DTB Burundi. En plus, les superviseurs de la Banque Centrale du Nigeria ont effectué, en décembre 2012, une mission d'inspection de la FinBank, filiale d'Access Bank, accompagnés des superviseurs de la BRB.

21. Les observations du FMI et de la Banque Nationale de Belgique ont été intégrées dans le projet de la loi bancaire révisée qui a été transmise à la profession pour commentaires. Cette loi va également constituer un cadre légal pour les activités de micro finance, la Régie Nationale des Postes, les services de paiement (comprenant le mobile banking et la monnaie électronique). Un projet de règlement relatif aux systèmes de paiement et un autre sur les agents commerciaux en opérations de banque et services de paiement sont en train d'être finalisés pour étoffer le cadre légal des systèmes de paiement. Un avant projet de révision du Décret régissant les établissements de micro finance a été élaboré. L'édition de ces trois textes interviendra après la promulgation de la loi bancaire révisée dont ils sont l'émanation.

22. Conformément aux recommandations liées aux mesures de sauvegardes, la BRB continue de soumettre trimestriellement un rapport à son Conseil Général sur la gestion des réserves. A cet effet, un calendrier de réunions régulières entre la BRB et le ministère des finances a été établi afin de veiller à la mise en œuvre progressive des recommandations des sauvegardes.

23. Dans le secteur café, le Gouvernement compte poursuivre son programme de privatisation des stations de lavage dont 41 ont été vendues à des investisseurs privés nationaux et internationaux en deux appels d'offres, tout en veillant à faire accéder aux caféiculteurs les parts réservataires conformément à l'engagement de l'Etat (25 % du capital). A la suite de l'adoption par le Parlement de la loi régissant la privatisation, les 76 stations de lavage restantes feront l'objet d'une relance d'appel d'offres en 2014 après une révision de leurs valeurs. Le Gouvernement reconnaît le rôle prépondérant que devrait jouer le secteur privé dans ce secteur dans le cadre de sa stratégie visant à accroître la production et réduire la cyclicité de la production de café.

24. Le Gouvernement poursuit les réformes dans l'optique de rendre l'environnement des affaires attractif aux investisseurs privés. Des avancées significatives ont été réalisées en vue d'éliminer les contraintes liées à: (i) la création d'entreprises ; (ii) l'octroi de permis de construire ; (iii) le transfert de propriétés ; et (iv) le commerce régional qui ne constituent plus des obstacles à l'entrepreneuriat. Grâce aux efforts entrepris par le Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires, le Burundi est parmi les 29 pays les plus réformateurs selon le rapport Doing Business 2014, et le pays a connu un avancement de 37 places, passant du 177^{ème} rang au 140^{ème} respectivement selon les classement des années 2011 et 2014.

III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ECONOMIQUES POUR 2014

A. Cadre Macroéconomique

25. Les incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale constituent un défi majeur pour la mise en œuvre du programme. En effet, le ralentissement de l'activité économique mondiale, particulièrement en Europe, partenaire stratégique du Burundi, où la croissance économique demeure faible, le renvoi des réfugiés des pays voisins et les tensions sociopolitiques dans la sous-région, notamment en RDC, sont autant de facteurs qui constituent des risques baissiers pouvant affecter le niveau de l'activité économique, les comptes extérieurs et les finances publiques du Burundi.

26. En dépit de ces risques, la croissance du PIB devrait s'inscrire en hausse à 4,7 % en 2014 contre 4,5 % en 2013. Ce regain d'activité serait tiré essentiellement par le secteur secondaire et tertiaire. De plus, le démarrage de la construction du barrage hydroélectrique (Kabu 16) en 2013 et les travaux relatifs aux projets routiers financés par la coopération japonaise et la Banque Africaine de Développement devraient soutenir cette croissance. Par contre le secteur agricole d'exportation devrait connaître un rebond dû à la cyclicité de la production de café. L'inflation devrait s'inscrire en baisse pour s'établir à 7% en 2014. Le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait s'améliorer légèrement pour s'établir à 21,4 % du PIB, une détérioration de plus de 4,9 points de pourcentage du PIB par rapport à la projection du programme, et une amélioration de 1,6 point de pourcentage du PIB par rapport à 2013, en raison principalement d'un rebond des recettes d'exportation de café. Les réserves officielles de change s'amélioreraient légèrement pour s'établir à 3.6 mois d'importation, reflétant une limitation des interventions de la BRB sur le marché des changes.

B. Politiques Budgétaires

27. La politique budgétaire vise à soutenir la croissance et améliorer la composition des dépenses en vue d'atténuer les effets des chocs sur la population la plus vulnérable. Les recettes et dépenses publiques totales devraient atteindre 27,6 et 29 % du PIB, respectivement, grâce à une mobilisation accrue des recettes et une maîtrise des dépenses. Le déficit du solde budgétaire global (base caisse y compris dons) devrait être contenu à un niveau équivalent à 1,6 % du PIB. Ainsi, les dépenses pro-pauvres continueront d'augmenter pour atteindre environ 9.5% du PIB sans pour autant remettre en cause la consolidation budgétaire et la masse salariale sera maîtrisée.

28. Les recettes budgétaires totales (hors dons) devraient s'établir à 627.3 milliards de francs burundais, contre 558 en 2013. Cette progression des recettes résulterait du renforcement des réformes administratives mises en place au cours des années précédentes, notamment l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et la maîtrise des exonérations. De plus, la mobilisation des recettes bénéficierait des autres initiatives, notamment l'instauration d'un impôt de 10 % sur les rémunérations des mandataires politiques, l'extension progressive de l'utilisation de l'identifiant fiscal unique (NIF) y compris dans le secteur informel et des effets du droit d'accise spécifique sur la bière et le vin. La création de Guichets uniques aux postes frontières devrait faciliter le commerce régional et partant accroître les recettes douanières. Finalement, la loi relative à la Taxe sur la valeur ajoutée a été promulguée, Elle vise à élargir l'assiette fiscale tout en réduisant la taille du secteur informel dans l'économie. Le gouvernement sollicitera également une assistance technique auprès du FMI pour élaborer un code de droits d'accises et réformer le régime des exonérations fiscales afin d'accroître le recouvrement des recettes intérieures.

29. Afin de répondre aux besoins imprévus liés à la période pré-électorale, le gouvernement entreprend de garder les recettes qui pourraient provenir du renouvellement des licences de télécommunication, et de la collecte des arriérés d'impôts des entreprises de grande et moyenne taille. En outre, une révision du code des investissements prenant compte les recommandations attendues de la mission conjointe du FMI, de la SFI et de la Banque mondiale prévue au début de l'année 2014, vise à maîtriser l'octroi des exonérations dans le but de renflouer le compte du Trésor.

30. Les dépenses totales pourraient atteindre 1.393,3 milliards de francs Burundais en 2014, correspondant à une progression de 3,4 %. Cette hausse, après celle de 6 % attendue en 2013, répond aux exigences du renforcement des infrastructures économiques et sociales. La masse salariale s'établirait à 322,3 milliards de francs burundais, soit 6,7 % du PIB, répondant aux besoins en ressources humaines des secteurs clés de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Globalement, les dépenses d'investissement financées sur ressources propres devraient s'élever à 93,9 milliards de francs burundais, soit environ 2,0 % du PIB comme en 2013.

31. Afin de réduire les charges de l'Etat liées à la gestion de son parc automobile, le Gouvernement a décidé d'adopter la politique de « Charroi zéro ». En dépit des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette politique, le Gouvernement accordera la plus haute priorité au plafonnement de son coût dans le but de dégager les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins de financements des secteurs sociaux.

32. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement poursuivra la politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge des accouchements. Les investissements additionnels dans les infrastructures sont prévus pour répondre à la demande croissante des services de santé. Le Gouvernement continuera à accorder une priorité au recrutement du personnel médical dans un contexte de stabilisation de la masse salariale. Ces dispositions contribueront à l'amélioration de la qualité des soins médicaux. Le programme d'assurance maladie connaît un succès croissant et permet l'accès des populations vulnérables aux services de santé. Afin de le pérenniser, le gouvernement entend accorder une attention toute particulière à son financement en inscrivant au budget de l'Etat des crédits suffisants pour permettre le transfert aux hôpitaux de ressources adéquates pour la couverture des coûts de leurs intervention dans le cadre du programme de la carte d'assistance médicale. Les arbitrages nécessaires auront été faits pour assurer le maintien de l'équilibre des finances publiques au niveau convenu dans le programme.

33. Dans le secteur de l'éducation, l'Etat entend également poursuivre le programme de gratuité des frais scolaires au primaire, et étendre les cantines scolaires fournissant des repas gratuits aux élèves ainsi que la gratuité des frais de scolarité au cycle supérieur. Il envisage de construire de nouvelles salles de classe et recruter des enseignants afin de réduire le ratio maître-élèves.

34. Dans le secteur agricole, en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers, le Gouvernement entend lutter contre la vie chère et éliminer l'insécurité alimentaire. A cet effet, le Gouvernement a mis en place un programme d'encouragement à l'utilisation des engrais par les producteurs ruraux. Ce programme a pour objectif d'accroître significativement la productivité agricole et de contribuer ainsi, à la réalisation des objectifs du Plan National d'Investissement Agricole et de l'Elevage.

35. Le Gouvernement s'engage à maintenir une politique prudente d'endettement afin d'éviter le surendettement et entend par conséquent solliciter des ressources sous forme de dons ou de prêt hautement concessionnel ayant un élément don d'au moins 50 pour cent en volume suffisant pour la couverture des besoins de financement.

C. Politiques Monétaire et de Change

36. La politique monétaire continuera d'être guidée par l'objectif de stabilité des prix. La BRB restera vigilante à l'évolution de l'inflation et continuera à améliorer ses capacités de prévision de cet indicateur macroéconomique. Au cas où les pressions inflationnistes ne poseraient de risques pour l'activité économique, la BRB analysera, en consultation avec les services du FMI, la possibilité de relâchement graduel de la politique monétaire pour fournir à l'économie les ressources nécessaires à son fonctionnement sans raviver les pressions inflationnistes. La BRB a, à cet effet, demandé l'assistance technique du FMI, pour renforcer ses capacités dans la définition et la conduite de la politique monétaire, y compris l'identification d'instruments permettant d'accroître l'efficacité des taux d'intérêt et autres signaux de la BRB.

37. Pour renforcer l'efficacité de la politique de taux de change, la BRB a décidé d'engager une politique active d'animation du marché interbancaire des devises et continuera à réduire la

fréquence et les montants de ses interventions sur le marché de change afin de préserver les réserves officielles. La BRB s'est engagée à maintenir un taux de change flexible dans le cadre du protocole d'union monétaire récemment signé au niveau de la CAE.

38. La BRB est consciente de la grande importance que revêt la veille sur le système financier pour renforcer sa santé. A cet égard, elle a demandé l'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI et l'appui du FMI a pris la forme de missions de court terme et va être couronné par l'affectation à la BRB d'un conseiller résident en contrôle bancaire. Cette mission devrait permettre de renforcer significativement le dispositif de suivi du système financier, notamment le service de supervision bancaire de la BRB.

D. Mesures structurelles

39. Le Gouvernement a poursuivi la consolidation des progrès dans les réformes de la gestion des finances publiques. Ainsi, il a pris le décret portant désignation et régime juridique du Receveur Général de l'Office Burundais des Recettes fixant le champ de sa responsabilité et ses relations avec le Comptable principal de l'Etat (nouveau repère structurel). Le Commissaire Général de l'OBR assume aussi les fonctions de Receveur général de l'office. Le Gouvernement est conscient de la nécessité de conformer la responsabilité de comptable supérieur de l'Etat accordée au Commissaire générale de l'OBR, et entend s'y conformer progressivement. Le Gouvernement est décidé à mettre à la disposition de l'OBR les ressources nécessaires à l'exercice de ses missions, et, en tout état de cause, la dotation de l'OBR sera portée à 3 pour cent des recettes collectées. En ce qui concerne la fiscalité sur les appels entrant, le Gouvernement a décidé de niveler la part du produit de cette taxe revenant au budget de l'Etat, du compte de transit au compte de receveur général de l'OBR qui a désormais la charge de le niveler au compte unique du Trésor.

40. Dans le cadre du renforcement de la gestion des finances publiques, le Gouvernement a décidé, avec l'appui des partenaires, notamment la BAD et les Pays Bas, et en consultation étroite avec les services de la Banque mondiale et du FMI, de moderniser le système de gestion des Finances publique, SIGEFI. Cette modernisation devrait permettre à terme, de sécuriser toute la chaîne de la dépense : de la mise en place des crédits budgétaires jusqu'au paiement de la dépenses par le Trésor public. Le nouveau système devrait permettre au Budget et au Trésor d'émettre les situations des dépenses engagées et les balances des dépenses ordonnancées et des instances de paiements. Le SIGEFI devrait être interconnecté aux autres chaînes de dépenses, notamment les traitements et salaires des agents de l'Etat, ainsi que le système informatiques de suivi des recettes. Cette intégration devrait faciliter au Trésor l'établissement de ses balances.

IV. CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

41. Le CSLP-II s'inscrit dans la logique de la consolidation de la paix et de la relance de la croissance économique et se fonde sur quatre axes stratégiques articulés autour de (i) du renforcement de l'Etat de droit, de la consolidation de la bonne gouvernance et de la promotion de l'égalité du genres, (ii) de la transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois, (iii) de l'amélioration et accessibilité de la qualité des services de

base et renforcement de la solidarité nationale et (iv) de la gestion de l'espace et de l'environnement en harmonie avec le développement durable.

42. Dans le souci de mobiliser le soutien politique et les ressources nécessaires au financement du programme d'actions prioritaires du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II), le Gouvernement a organisé deux conférences sectorielles à Bujumbura en juillet et Octobre 2013, suite à la conférence des donateurs à Genève en Octobre 2012. Le gouvernement entend mettre en œuvre les réformes prévues dans le CSLP-II afin de faciliter les décaissements des engagements de Genève et de mobiliser ainsi les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective du CSLP-II.

43. Le gouvernement vient de finaliser le premier rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des programmes prioritaires préconisés par le CSLP II. Le contenu de ce rapport reflète les principales actions menées en 2012 et souligne les défis auxquels une attention particulière devra être accordée en vue d'atteindre de meilleures performances.

44. En vue de se doter d'indicateurs socio-économiques fiables et réguliers, le Gouvernement est déterminé à renforcer ses structures de collecte des données. A cet effet, une instruction a été adressée à tous les ministères pour une mise en place généralisée des services statistiques chargés notamment de mettre à jour les indicateurs résultats rapides.

45. De plus, le Gouvernement a lancé, en décembre 2013, une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages qui permettra une actualisation du panier de la ménagère et une couverture nationale de l'Indice de Prix à la Consommation. Cette enquête comprend cinq modules et devra se terminer avec le mois de mars 2014.

46. De plus, le Gouvernement a lancé, une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages qui permettra une actualisation du panier de la ménagère et une couverture nationale de l'Indice de Prix à la Consommation.

V. SUIVI DU PROGRAMME

47. Le Programme continuera à faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de performance, des objectifs indicatifs, de suivi et de repères structurels précisés dans les tableaux 1 et 3. Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin mars et fin septembre. La cinquième revue du programme sera basée sur les critères de performance à fin mars 2014. Afin d'assurer le succès du programme, les autorités entendent prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs quantitatifs et repères structurels agréés avec les services du FMI.

Tableau I.1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2013–14
(milliards BIF, sauf indication contraire)

	2013				2014					
	Sep.			Dec. ¹	Mar.	Juin. ¹	Sep.	Dec. ¹		
	Prog.	Prog., avec ajust.	Prel.	Statut	Rev. Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères de réalisation										
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher cumulatif; en millions de dollars EU) ²	31.9	21.1	50.2	Respecté	17.0	22.5	25.0	33.0	24.4	51.1
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond cumulatif) ²	264.8		254.3	Respecté	225.2	214.9	217.6	230.7	240.1	202.2
Financement intérieur net de l'Etat (plafond cumulatif) ²	42.0	52.7	28.6	Respecté	33.3	47.5	10.7	21.3	32.0	42.7
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars) ^{3,4}	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ^{3,4,5}	28.0		28.0	Respecté	28.0	28.0	28.0	28.0	28.0	28.0
Indicative targets										
Recette fiscales brutes de l'Etat (hors dons, plancher; cumulatif depuis le début de l'année) ⁶	380.2		414.0	Respecté	536.4	551.0	151.8	267.6	442.9	626.2
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année)	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	313.7		275.2	Respecté	252.0	249.5	258.3	283.6	278.8	283.3
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	190.0		196.6	Respecté		270.0	34.5	118.7	189.2	303.6

Sources: Autorités Burundaises et services du FMI.

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

⁴ Voir les définitions dans le Protocole d'Accord Technique.

⁵ Le plafond de 28 millions de dollars E.U. à partir de septembre 2013 pour financer un projet

Tableau I.2. Mesures structurelles pour 2013-14

Mesures proposées	Dates	Statut	Objectifs
Gestion des finances publiques			
Adopter un décret sur la nomination et le statut juridique du commissaire de l'Office burundais des recettes.	30 Mars 2013	Réalisé avec retard.	Clarifier la répartition des responsabilités entre le commissaire de l'OBR et le comptable général du gouvernement (en vertu de la loi organique des finances et de l'Article 6 qui régit l'OBR).
Adopter un décret sur la nomination et sur le statut juridique du commissaire de l'Office Burundais des Recettes.	30 Juin, 2013. Nouvelle date proposée fin-mars 2014	Non-réalisé.	Identifier et vérifier les factures des montants effectivement dus et contestés. Dix-sept magistrats de la Cour des comptes ont été désignés et six membres du personnel du ministère des Finances assignés afin de faciliter la vérification.
Mettre en œuvre un plan de trésorerie mensuel conforme aux plans d'engagement.	30 Mars 2013	Réalisé.	Améliorer la gestion de l'exécution budgétaire et éviter les arriérés en fin de période
Mettre en place une chaîne de dépense rationalisée avec pilotes au sein des ministères de l'éducation, de l'agriculture et de la santé, et désigner 10 contrôleurs de dépenses de dix ministères.	30 Juin 2014		Afin d'assurer en temps opportun et précise de réconciliation entre les comptes des administrations publiques et la précision des recettes perçues.
Mettre en œuvre un programme visant à unifier la base de données actuelle des fonctionnaires avec cette forme du recensement de 2008.	30 Septembre 2014		Renforcer la gestion du ministère des finances de salaires.
Mettre en place une interface entre l'Office des recettes (OBR) et le ministère des finances.	31 Décembre 2014		Améliorer l'exécution du budget

**Administration
politique/recettes
fiscales**

Soumettre une loi sur la TVA au Parlement.	30 Juin, 2013	Réalisé avec délai, Loi approuvée le 24 juillet.	Établir le cadre juridique régissant la collecte de la TVA.
--	---------------	--	---

Gestion de la dette

Préparer un rapport trimestriel sur la dette intérieure en vue d'améliorer la gestion du budget et de trésorerie.	30 Mars 2013	Réalisé.	Faire de la gestion de la dette un élément clé du processus budgétaire de l'État et des besoins de trésorerie et de planification conformément aux recommandations de la Banque mondiale.
Soumettre une nouvelle Loi sur la gestion de la dette au Parlement.	31 Décembre 2013. Nouvelle date 31 Mars 2014.	Assistance technique planifiée pour Novembre 2013.	Établir un cadre juridique qui régit la dette publique

**Banque centrale et le
Trésor des mesures de
sauvegarde**

Chaque trimestre, présenter un rapport sur les opérations de la réserve au Conseil général de la BRB.	30 Mars 2013	Réalisé	Améliorer le contrôle de la BRB Conseil d'administration de la gestion des réserves
Mettre en place un cadre de suivi et le calendrier des réunions régulières du Comité de coordination du ministère des finances et la Banque centrale au sujet de la mise en œuvre de la politique monétaire et fiscale et les recommandations concernant la gestion des finances publiques, y compris de l'audit spécial des grands déboursements au nom du gouvernement traitées par la BRB durant le 30 juin 2011 et le 31 mars 2012.	30 Septembre 2013	Réalisé	Mettre en place un cadre de suivi pour s'assurer que les recommandations de sauvegarde sont remplies.

PIÈCE JOINTE II. AMENDEMENTS AU PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole d'accord technique couvre les dispositions convenues pour le suivi de l'application du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il définit les variables du programme à utiliser pour ce suivi, ainsi que les obligations du Gouvernement burundais et de la Banque de la République du Burundi (BRB) en matière d'information. Il définit aussi les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
- financement intérieur net de l'État (plafond);
- arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond ; critère permanent) ;
- encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'État (plafond, critère permanent); et nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond, critère permanent).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- recettes budgétaires brutes (plancher);
- accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond) ;
- monnaie centrale (plafond) et
- dépenses pro-pauvres (plancher).

Définitions et calculs

4. Les avoirs extérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et les autres créances et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources

du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les réserves officielles brutes de la BRB sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les avoirs intérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre (i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

6. Les recettes budgétaires brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

7. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.

8. Le financement intérieur net de l'État est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; plus ii) le stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

9. L'encours des arriérés de paiement extérieurs de l'État aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure exigible et non payé pendant le différé d'amortissement défini par un créancier, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence d'arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés ne sont pas considérés comme des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles au titre du service de la dette relevant de ce type d'accords qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

Définition de la dette

10. Le programme prévoit un plafond sur les nouveaux prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Aux fins du présent programme, on entend par dette

extérieure toute dette contractée dans une monnaie autre que le franc burundais. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-après) contractés ou garantis par l'État, les collectivités locales, la BRB et la REGIDESO et assortis d'une échéance initiale d'au moins un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue (incluant les contrats de location). La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. La dette contractée par les entreprises d'État est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État.

11. Aux fins du programme, la définition de la dette est celle qui est donnée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 12274, révisée le 31 août 2009 (Décision no 14416-(09/91)).

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une ou plusieurs échéances futures ; ces paiements libèrent l'emprunteur des engagements contractés au titre du principal ou des intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant :

12. (i) les prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit de l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement de l'emprunteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds, et généralement payer un intérêt, en rachetant les garanties à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap);

13. (ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer les paiements jusqu'à une date ultérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation des services;

14. (iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs périodes généralement plus courtes que la durée de vie totale escomptée des biens concernés, le bailleur conservant le titre de propriété. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette retenue au point 9 (a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le

non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

15. Pour une dette donnée, l'élément don équivaut à la différence entre sa valeur actuelle (VA) et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de cette valeur nominale. La VA de la dette à la date où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs de paiements au titre du service de cette dette. Il est tenu compte dans le calcul de la concessionnalité de toutes les conditions de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé d'amortissement, le calendrier des paiements, les commissions d'entrée et les frais de gestion. Le taux d'actualisation utilisé à cet égard est de 5 pourcent.

16. L'encours de la dette extérieure à court terme, à échéance inférieure à un an, de l'État doit demeurer nul dans le cadre du programme. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs burundais détenu par des non résidents. En septembre 2007, le stock de l'encours de la dette à court terme était nul.

17. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses pro-pauvres adoptée par les autorités repose sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, selon la classification administrative des dépenses (ce qui inclut les dépenses « des services sociaux » et une partie des dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'ils ont un caractère social), (ii) la cohérence avec l'un des quatre piliers du CSLP et (iii) les dépenses d'investissement pro-pauvres financées par les bailleurs de fonds.

18. L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

19. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

20. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 40 millions de dollars EU) pourra être utilisée pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de

l'État, à la baisse à concurrence de 100% de tout montant d'excédent de financement au-delà de 40 millions de dollars EU.

21. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 40 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs burundais au taux de change francs burundais/dollar EU prévu au programme. Le taux de change du programme pour la fin mars 2014 est de 1624.55.

22. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux) ; (ii) allègement de la dette sur les échéances courantes ; moins (iii) paiements au comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des bailleurs de fonds sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. INFORMATIONS À COMMUNIQUER AUX SERVICES DU FMI

23. Pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au Département Afrique du FMI. Ce rapport contiendra les données hebdomadaires concernant :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MESD);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).

24. Les données mensuelles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ;
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger) ;
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études) ;
- les données mensuelles sur le taux de change (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études) ;
- une ventilation détaillée des recettes publiques (Ministère des finances) ;

- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice en cours (Ministère des finances) ;
- le montant des nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur leurs conditions (telles que monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (Ministère des finances) ;
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les nouveaux prêts et allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Ministère des finances) ;
- une mise à jour de l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

25. Les données trimestrielles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- des rapports sur l'état d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'action par service pour le mois suivant (Comité de suivi de la réforme, BRB).

26. Le SP/REFES/Ministère des finances et la BRB communiqueront également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.



BURUNDI

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE CONJOINTE DES SERVICES DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI

18 février 2014

Approuvé par
**Roger Nord et
Dhaneshwar Ghura (FMI),
et Marcelo Giugale et
Jeffrey D. Lewis
(Banque mondiale)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) applicable aux pays à faible revenu met à jour l'AVD conjointe FMI/IDA du 14 février 2013 en tenant compte des données macroéconomiques les plus récentes. Il ressort de cette AVD actualisée que le Burundi continue de présenter un risque élevé de surendettement. Le scénario de référence applicable à la dette publique et à la dette extérieure fait apparaître que la dette du secteur public burundais est viable vu le stock actuel de la dette et son évolution. Par rapport à l'AVD de 2012 la viabilité de la dette publique globale a connu une légère amélioration. La viabilité de la dette demeure très sensible aux chocs, principalement du fait que les exportations du Burundi sont peu diversifiées. L'AVD de la dette publique fait apparaître que les indicateurs de viabilité de l'endettement public global devraient s'améliorer à moyen et long terme. Cependant, l'importance des risques baissiers et la vulnérabilité des indicateurs aux chocs militent en faveur d'une politique budgétaire et d'une politique d'endettement prudentes, et de la mise en œuvre de réformes structurelles pour promouvoir une croissance tirée par le secteur privé et une diversification des exportations¹.

¹ L'AVD a été produite conjointement par les services de la Banque mondiale et du FMI. L'exercice budgétaire du Burundi va de janvier à décembre.

CONTEXTE

1. **Il ressort de la mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette que le Burundi reste soumis à un risque élevé de surendettement.** Cependant, cette mise à jour, qui s'appuie sur le taux d'actualisation uniforme de 5 %, conformément à la récente décision du Conseil d'administration du FMI, présente quelques améliorations¹. L'évaluation continue certes de signaler un risque élevé de surendettement, mais les ratios VA de la dette extérieure/PIB et dette/recettes publiques se sont améliorés et se situent désormais en-dessous des seuils de référence (graphiques 1 et 2 et tableaux 1–4). La mise à jour de l'AVD signale que le Burundi dispose d'une marge d'emprunt limitée, et souligne qu'il doit continuer de contracter des prêts à des conditions fortement concessionnelles vu le manque de diversification des exportations².

2. **Le Burundi est classé comme un pays à performance faible aux fins des seuils d'endettement à considérer dans le cadre de viabilité de la dette (CVD).** La note du Burundi au terme de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) réalisée par la Banque mondiale s'est légèrement améliorée ces dernières années. Cependant, les résultats restent faibles et la moyenne pour les trois dernières années — 3,14 sur une échelle de 1 à 6 — place le Burundi dans le groupe des pays à faible performance³.

3. **À la fin 2012 la dette extérieure contractée et garantie par l'État (CGE) s'élevait à 487 millions de dollars, soit 22,3 % du PIB.** Le stock de la dette extérieure du Burundi a considérablement diminué depuis 2009 grâce à l'allègement obtenu dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Environ 90 % de l'encours nominal de la dette extérieure CGE du Burundi est de nature multilatérale, le reste étant détenu par les créanciers bilatéraux.

¹ Le 11 octobre 2013, les Conseils du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé la réforme des taux d'actualisation présentée dans le document SM/12/271, ce qui a abouti à un taux unifié de 5 % applicable aux AVD et aux calculs de l'élément don (décision du Conseil N. 15462-(13-97)).

² Le café et le thé représentent environ 80 % des exportations.

³ Une note inférieure à 3,25 traduit une mauvaise performance sur le plan de la politique économique, conformément au cadre de viabilité de la dette (CVD) applicable aux pays à faible revenu.

Tableau texte 1. Burundi : Stock de la dette extérieure, fin 2012
(Millions de dollars)

	Nominal	% du total	% du PIB
Dette totale	487	100	22,3
Multilatérale	440	90,4	20,1
Bilatérale	46	9,6	2,1
Club de Paris	0	0,0	0,0
Hors Club de Paris	46	9,6	2,1
Commerciale	0	0,0	0,0

Sources : autorités burundaises; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

4. **Les estimations de croissance restent inchangées par rapport aux niveaux projetés dans l'AVD de 2012, mais plusieurs résultats macroéconomiques de 2012–13 ont été inférieurs aux estimations et projections, principalement du fait de chocs exogènes.** Le déficit commercial a dépassé les projections initiales d'environ 3 points de pourcentage du PIB en 2012 et 5 points en 2013, les termes de l'échange s'étant détériorés d'environ 38 % en termes cumulés en 2012–13. Les prix internationaux du café, produit qui représente environ les deux tiers des exportations, ont accusé un repli d'environ 30 % en 2012–13. La couverture des importations par les réserves internationales brutes est restée globalement inchangée par rapport aux projections précédentes. L'inflation est légèrement supérieure aux prévisions pour 2013, principalement à cause des chocs de l'offre intérieure. Le déficit budgétaire global s'est creusé de 1,3 et 0,3 point de PIB par rapport à l'AVD de 2012, principalement du fait d'un niveau plus faible de dons et des moindres recettes recouvrées.
5. **Les perspectives macroéconomiques ont été révisées en conséquence.** Le taux de croissance moyen du PIB à moyen terme (2013-18) est revu légèrement à la baisse par rapport à l'AVD de 2012, même si le taux de croissance à long terme reste globalement inchangé car les perspectives se maintiennent. Du fait de cette révision (c'est-à-dire en partant d'un PIB nominal inférieur à moyen terme) la taille de l'économie devrait également diminuer à long terme, ce qui signifie que le niveau de dette pouvant être viable est inférieur. Le prix du café devant continuer à

baïsser en 2014, la croissance des exportations à moyen terme est également revue à la baisse. Les prix devraient atteindre leur minima vers le milieu de la décennie; autrement dit, la croissance à long terme reste inchangée par rapport à l'AVD de 2012⁴. Compte tenu par ailleurs des projections des cours du pétrole, qui dépassent à court terme celles de l'AVD de 2012, le déficit commercial devrait se creuser davantage à moyen terme. Les projections de recettes de l'administration centrale ont également été revues à la baisse pour tenir compte du manque à percevoir permanent induit par la nouvelle loi de l'impôt sur le revenu et par l'impact des divers chocs sur les activités économiques. Les concours financiers des bailleurs de fonds, tous types confondus, devraient diminuer d'environ 20 % du PIB en 2012 à 13 % à long terme⁵.

6. Les risques qui pèsent sur les perspectives macroéconomiques tiennent principalement à la fragilité de la situation sociale et sécuritaire et à l'environnement extérieur. La persistance de la crise de la dette dans la zone euro et le ralentissement de la croissance économique dans les pays émergents auront vraisemblablement des retombées négatives, par le truchement des échanges et des investissements. L'incertitude liée au soutien des bailleurs de fonds pose également des risques. Malgré le repli prévu des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires, l'incertitude persiste. En outre, le récent afflux de réfugiés continue de peser lourdement sur la situation économique et sociale. De fortes incertitudes pèsent également sur d'autres phénomènes sociopolitiques dans la perspective des élections de 2015.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

7. **Dans le scénario de référence, un des indicateurs dépasse son seuil à moyen terme.** Le ratio VA de la dette/exportations devrait certes progressivement diminuer mais il se maintiendra au-dessus du seuil de référence de 100 % jusqu'à 2020 environ. Le ratio service de la dette/exportations dépasse légèrement son seuil de référence de manière temporaire. Cela s'explique pour l'essentiel par le manque de diversification des exportations burundaises et par le potentiel relativement limité d'exportation à ce jour. En revanche, les ratios VA de la dette/PIB, VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes devraient se maintenir nettement en dessous des seuils de référence durant

⁴ À moyen terme et long terme, les cours du café devraient augmenter de 5 % par an (soit, grosso modo, la moyenne des deux dernières décennies). En outre, la production de café devrait s'accroître de 5 % par an grâce aux résultats escomptés des réformes en cours dans le secteur.

⁵ Les concours financiers des bailleurs de fonds comprennent les appuis budgétaires, les dons et prêts projet, l'aide humanitaire, l'assistance technique et le financement lié aux élections et aux conflits régionaux.

toute la période de projection. En outre, ces indicateurs se stabilisent quelque peu à moyen terme et s'orientent à la baisse à long terme, d'où une amélioration du profil de viabilité de la dette à long terme (tableau texte 2, graphique 1 et tableau 1). Cela tient à l'intention des autorités de mener des politiques saines sur le plan macroéconomique et prudentes sur celui de la dette. Globalement, ces politiques devraient entraîner une diminution des indicateurs d'endettement. Le désendettement est l'un des principaux axes du programme actuellement mis en œuvre par le gouvernement avec l'appui du FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC).

Tableau texte 2. Burundi : Indicateurs de viabilité de la dette extérieure dans le scénario de référence
(percent)

	Seuils indicatifs	2013	2023	2033
VA de la dette/PIB	30	13,4	5,8	2,7
VA de la dette/exportations	100	248,5	78,4	32,0
VA de la dette/recettes	200	101,9	44,3	20,9
Service de la dette/exportations	15	8,3	5,1	2,2
Service de la dette/recettes	25	3,4	2,9	1,4

Sources : autorités burundaises; estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

8. **Les scénarios de rechange et les tests de résistance mettent en évidence la forte vulnérabilité du profil de viabilité de la dette aux chocs défavorables.** Dans un scénario prévoyant des chocs sur la croissance du PIB, les exportations et les flux d'IDE, les indicateurs d'endettement se détériorent considérablement par rapport au scénario de référence; quatre des indicateurs d'endettement dépassent le seuil à moyen terme puis se rapprochent des valeurs de référence à long terme⁶. Cependant, dans un scénario qui prévoit le maintien des politiques des dix dernières années, deux indicateurs dépassent leur seuil; la plupart des indicateurs seraient le double du scénario de référence et ne connaîtraient pas d'amélioration à long terme⁷. Ces résultats soulignent qu'il est nécessaire de promouvoir un environnement macroéconomique sain, propre à

⁶ La combinaison de chocs prévoit qu'en 2014-15, la croissance du PIB, la croissance des exportations, le déflateur en dollars et les flux non générateurs de dette se situeront à leur moyenne historique moins un demi écart-type.

⁷ Le scénario historique prévoit que durant la période de projection les principales variables macroéconomiques se maintiendront à leur moyenne respective des dix dernières années. Les mêmes variables économiques en 2009 ont été ajustées car le Burundi a bénéficié des initiatives PPTE et IADM cette année-là.

promouvoir la croissance, à diversifier les exportations et à encourager les flux d'investissement direct étranger, et de poursuivre les réformes pour éviter un retour aux politiques du passé⁸.

9. **Tous les scénarios font apparaître que le manque de diversification des exportations du Burundi représente le facteur de vulnérabilité le plus important pour la viabilité de la dette.** Le ratio VA de la dette/exportations se maintient au-dessus du seuil de 100 % dans le scénario de référence, le scénario historique et les tests de résistance. Bien qu'il soit orienté à la baisse à long terme, le ratio reste obstinément élevé, notamment dans le scénario historique.

ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

10. **Les indicateurs de la dette publique, extérieure et intérieure, devraient progressivement s'améliorer dans le scénario de référence.** Cette amélioration est principalement liée à la baisse des besoins d'emprunt du secteur public, qui elle-même résulte de l'élargissement des recettes et d'une baisse progressive des dépenses publiques dans l'après-reconstruction. Les ratios VA de la dette publique/PIB et VA de la dette publique/recettes restent bas et s'expliquent par le recours des autorités burundaises à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour le financement de la reconstruction et de la réduction de la pauvreté.

11. **Cependant, les indicateurs d'endettement public sont très vulnérables aux chocs.** Dans un scénario combinant une croissance plus faible du PIB et un déficit primaire plus élevé, le ratio VA de la dette/PIB devrait s'accroître de 6 points (au-dessus du scénario de référence) pendant toute la période de projection, et le ratio VA de la dette/recettes d'environ 20 points⁹. Ces résultats soulignent qu'il est nécessaire de mener une politique budgétaire prudente et d'éviter les politiques d'emprunts non viables du passé. Il sera crucial de rapidement adopter et mettre en œuvre une stratégie fondée sur la récente évaluation de la gestion de la dette (DeMPA). Le ratio service de la dette/recettes n'est pas touché de manière sensible par les scénarios de rechange ni par les chocs car les emprunts additionnels devraient être contractés à des conditions hautement concessionnelles.

⁸ Si les hypothèses relatives à la production caféière ne se matérialisaient pas et que le pays se voyait de nouveau menacé par la fragilité, les indicateurs d'endettement se détérioreraient considérablement.

⁹ Le scénario suppose qu'en 2013-14, la croissance du PIB et le solde primaire se situeront à leur moyenne historique moins un demi écart-type.

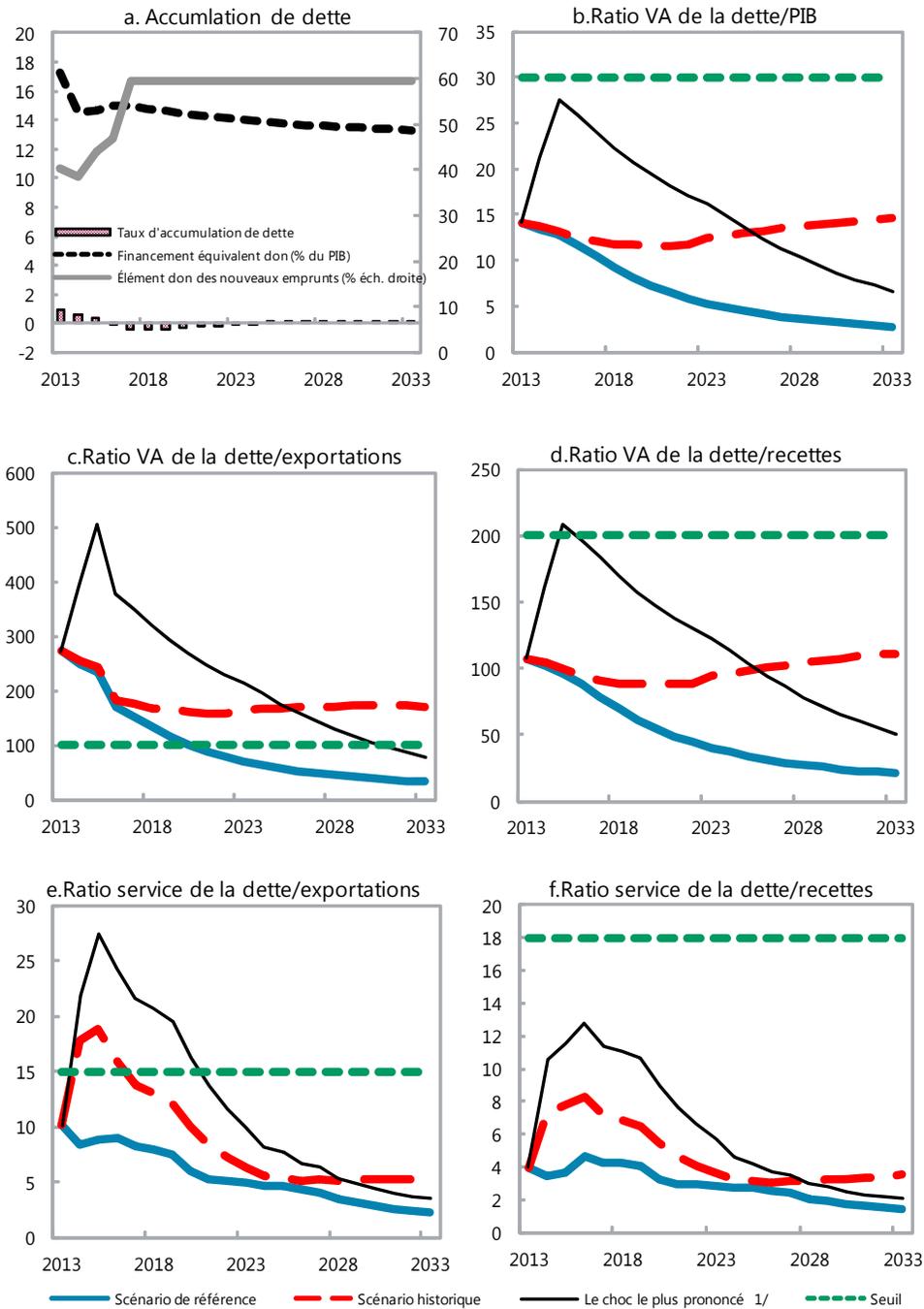
CONCLUSION

12. **Se fondant sur l'AVD applicable aux pays à faible revenu, les services de la Banque mondiale et du FMI sont d'avis que le Burundi continuera de connaître un risque élevé de surendettement.** Les indicateurs de viabilité de la dette se sont quelque peu améliorés par rapport à l'AVD de 2012. Cependant, la classification demeure inchangée car, comme dans l'AVD de 2012, le ratio VA de la dette/exportations continue de dépasser le seuil pertinent dans le scénario de référence

13. **Compte tenu du classement dans la catégorie de risque élevé de surendettement et des facteurs de vulnérabilité mis en évidence dans les scénarios de rechange et les tests de résistance, le Burundi devrait mener des politiques macroéconomiques saines et une politique d'endettement prudente.** De manière plus précise, l'analyse montre combien il est important de diversifier les exportations et les marchés à l'exportation. Cela devrait passer par une mise en œuvre rapide des réformes dans la filière café et l'exploitation du potentiel d'exportation dans d'autres secteurs (mines, thé, horticulture et tourisme). Il serait en outre essentiel de poursuivre la mise en œuvre de politiques saines car tout retour en arrière aurait de graves conséquences pour la viabilité de la dette, ainsi que le montre l'analyse. Enfin, compte tenu du risque élevé de surendettement et des facteurs de vulnérabilité, les services de la Banque mondiale et du FMI encouragent les autorités à continuer de rechercher le degré de concessionnalité le plus élevé dans leur financement extérieur, tout emprunt non concessionnel devant être revu, suivi et communiqué à intervalle régulier dans l'intérêt de la pleine transparence et de la bonne gouvernance. Les services des deux institutions encouragent les autorités à parachever l'élaboration de la nouvelle loi sur la dette publique. Celle-ci constituera le cadre suprême régissant l'endettement et contribuera à définir l'objectif et la stratégie de gestion de la dette, de même que d'autres aspects, dont l'autorité habilitée à signer les contrats d'endettement. Le travail engagé pour renforcer les pratiques de gestion de la dette constitue un pas important vers le renforcement de la viabilité de la dette. Les services des deux institutions encouragent les autorités à accélérer la mise en œuvre de l'évaluation de la gestion de la dette (DeMPA) de la Banque mondiale afin de faciliter la mise en place d'une stratégie globale d'endettement à moyen terme.

14. **Les autorités souscrivent globalement à l'analyse des services du FMI et de la Banque mondiale.**

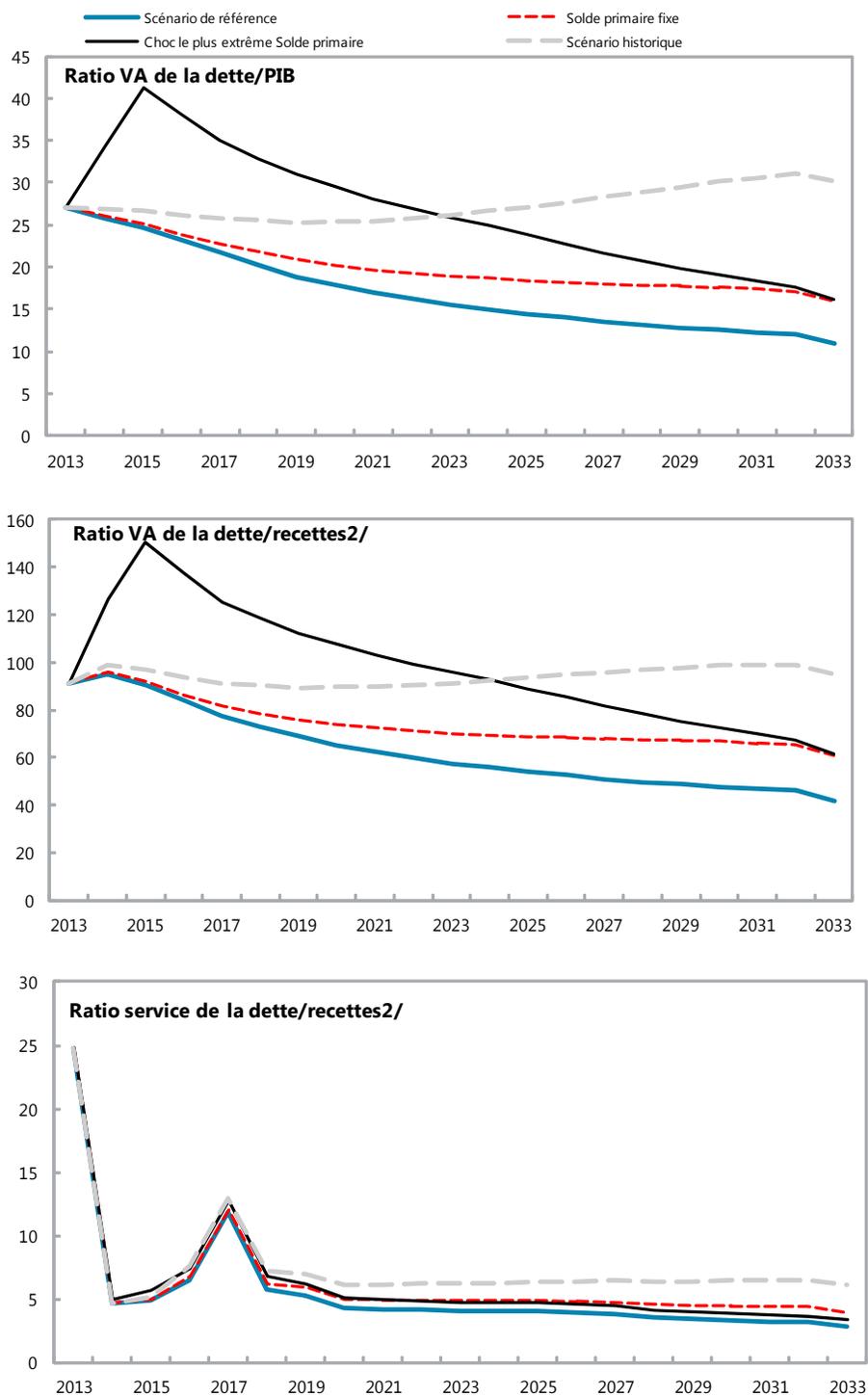
Graphique 1. Burundi : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2013-2033 1/



Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2033. Au graphique b., il correspond à un choc de flux non liés à la dette; au c., à un choc de flux non liés à la dette; au d., à un choc de flux non liés à la dette; au e., à un choc des exportations; et au f., à un choc de dépréciation ponctuelle.

Graphique 2. Burundi: Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2013-2033 1/



Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Le choc de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023.

2/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau 1 Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2010-2033 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} Écart-type ^{6/} historique 0		Projections						2013-2018 Moyenne		2019-2033 Moyenne	
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018		2023	2033	
Dette extérieure (nominale) 1/	22,5	23,4	22,3			18,5	17,4	16,6	15,3	13,7	12,2		7,5	4,7	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	22,5	23,4	22,3			18,5	17,4	16,6	15,3	13,7	12,2		7,5	4,7	
Variation de la dette extérieure	1,3	0,9	-1,1			-3,8	-1,0	-0,8	-1,3	-1,6	-1,5		-0,6	-0,1	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-0,4	2,3	0,5			-0,1	-0,2	-0,4	-0,8	-1,4	-1,5		-2,8	-1,4	
Déficit extérieur courant hors intérêts	12,2	14,6	18,4	7,9	7,8	22,9	21,2	21,0	19,9	17,9	17,2		15,1	16,9	17,1
Déficit de la balance des biens et services	34,6	34,0	37,2			35,5	32,2	31,2	29,6	27,5	26,4		22,9	23,3	
Exportations	8,9	10,3	9,3			5,2	5,4	5,5	6,9	6,9	7,0		7,5	8,6	
Importations	43,5	44,3	46,5			40,7	37,6	36,6	36,4	34,4	33,4		30,5	31,9	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-23,0	-20,2	-19,0	-20,3	4,2	-12,8	-11,2	-10,3	-9,7	-9,5	-9,2		-7,7	-6,4	-7,3
<i>dont : officiels</i>	-17,3	-12,8	-13,8			-7,9	-6,6	-5,9	-5,4	-5,4	-5,2		-4,4	-3,6	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0,5	0,7	0,3			0,3	0,2	0,1	0,1	0,0	-0,1		-0,2	0,0	
IDE nets (négatifs = entrées)	-10,0	-10,6	-16,6	-6,1	7,3	-22,3	-20,8	-20,8	-20,1	-18,8	-18,1		-17,5	-18,1	-18,4
Dynamique endogène de la dette 2/	-2,6	-1,6	-1,3			-0,7	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6	-0,5		-0,4	-0,3	
Denominator: 1+g+r+gr	1,1	1,1	1,1			1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1		1,1	1,1	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,1	0,1	0,1			0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		0,1	0,0	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,9	-0,9	-0,9			-0,9	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7		-0,4	-0,3	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1,7	-0,8	-0,6			
Résiduel (3-4) 3/	1,7	-1,4	-1,6			-3,7	-0,8	-0,5	-0,6	-0,2	0,0		2,1	1,3	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
VA de la dette extérieure 4/	16,9			14,1	13,4	12,7	11,6	10,4	9,2		5,3	2,7	
En pourcentage des exportations	180,7			272,6	248,5	233,0	169,2	151,2	132,3		70,1	32,0	
VA de la dette extérieure CGE	16,9			14,1	13,4	12,7	11,6	10,4	9,2		5,3	2,7	
En pourcentage des exportations	180,7			272,6	248,5	233,0	169,2	151,2	132,3		70,1	32,0	
En pourcentage des recettes publiques	108,1			107,5	101,9	96,4	88,3	78,9	69,9		40,2	20,9	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	1,3	2,2	5,3			10,1	8,3	8,8	8,9	8,2	8,0		4,9	2,2	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	1,3	2,2	5,3			10,1	8,3	8,8	8,9	8,2	8,0		4,9	2,2	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	0,8	1,4	3,2			4,0	3,4	3,6	4,6	4,3	4,2		2,8	1,4	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	46,8	91,2	55,0			30,2	27,3	24,7	15,9	-11,2	-17,1		-125,5	-137,2	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	10,9	13,6	19,5			26,7	22,3	21,8	21,3	19,5	18,7		15,7	17,1	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,1	4,2	4,0	4,1	0,9	4,5	4,7	4,8	5,0	5,2	5,4	4,9	5,9	7,0	6,4
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	8,8	3,9	2,5	8,4	8,5	12,1	4,9	3,1	3,0	2,9	3,0	4,8	2,5	2,3	2,4
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0,3	0,6	0,5	0,7	0,2	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	0,9	1,1	0,8	1,0
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	52,3	25,1	-3,1	21,5	25,6	-35,1	14,6	9,5	36,2	8,3	9,9	7,2	10,0	11,4	10,4
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	76,0	10,2	12,0	26,6	32,2	2,4	1,7	5,2	7,5	2,1	5,4	4,1	6,0	8,4	8,6
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	40,5	38,6	43,9	47,0	59,6	59,6	48,2	59,6	59,6	59,6
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	14,5	16,5	15,6			13,1	13,1	13,2	13,2	13,2	13,2		13,2	13,2	13,2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	490,9	513,5	467,9			474,0	437,0	481,4	530,4	578,5	619,3		878,1	1995,6	
<i>dont : dons</i>	460,9	487,7	423,0			456,3	422,1	459,3	510,4	561,7	601,0		850,9	1930,6	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	30,0	25,8	44,9			17,7	14,9	22,1	20,1	16,8	18,2		27,1	65,0	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			17,3	14,6	14,7	15,0	15,0	14,8		14,1	13,3	13,8
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			94,7	94,1	95,0	96,6	98,8	98,8		98,8	98,7	98,7
Pour mémoire :															
PIB nominal (milliards de dollars)	2029,2	2196,1	2341,8			2743,3	3015,2	3256,5	3521,2	3810,1	4134,9		6166,2	14773,0	
Croissance du PIB nominal en dollars	14,3	8,2	6,6			17,1	9,9	8,0	8,1	8,2	8,5	10,0	8,6	9,5	8,9
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	368,3			389,3	406,7	416,7	413,8	400,5	384,9		329,8	410,2	
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			0,9	0,6	0,3	-0,1	-0,4	-0,4	0,2	-0,1	0,1	0,0
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars)	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	16,9			14,1	13,4	12,7	11,6	10,4	9,2		5,3	2,7	
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fon)	180,7			272,6	248,5	233,0	169,2	151,2	132,3		70,1	32,0	
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de	5,3			10,1	8,3	8,8	8,9	8,2	8,0		4,9	2,2	

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho + g \rho)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2 : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033
(En pourcentage)

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	14	13	13	12	10	9	5	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	14	14	13	13	12	12	12	15
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	14	14	13	13	12	10	7	5
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	14	14	13	12	11	10	6	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	14	14	14	13	11	10	6	3
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	14	14	14	13	11	10	6	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	14	21	28	26	24	22	16	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	14	19	23	22	20	19	13	6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	14	19	18	16	15	13	7	4
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	273	248	233	169	151	132	70	32
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	273	255	241	182	175	167	164	170
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	273	256	246	184	167	149	92	55
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	273	250	234	171	153	134	71	32
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	273	308	346	253	228	200	111	49
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	273	250	234	171	153	134	71	32
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	273	393	504	376	350	321	213	77
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	273	370	448	333	308	280	180	67
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	273	250	234	171	153	134	71	32
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	108	102	96	88	79	70	40	21
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	108	105	100	95	91	88	94	111
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	108	105	102	96	87	79	53	36
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	108	104	100	92	82	73	42	22
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	108	106	105	97	87	78	46	23
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	108	108	105	97	86	76	44	23
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	108	161	208	196	183	169	122	50
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	108	146	177	166	154	142	99	42
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	108	144	136	125	112	99	57	30

Tableau 2 : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2008-2028
(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	10	8	9	9	8	8	5	2
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	10	18	19	16	14	13	6	5
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	10	18	20	18	16	16	7	3
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	10	18	20	17	16	15	7	2
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	10	22	27	24	22	21	10	3
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	10	18	20	17	16	15	7	2
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	10	18	22	21	19	18	9	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	10	19	23	21	19	18	9	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	10	18	20	17	16	15	7	2
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	4	3	4	5	4	4	3	1
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	4	7	8	8	7	7	4	4
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2/	4	8	8	9	9	8	4	2
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	4	8	8	9	8	8	4	2
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 3/	4	8	8	9	8	8	4	2
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	4	8	9	10	9	9	4	2
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-15 4/	4	8	9	11	10	9	5	4
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	8	9	11	9	9	5	3
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	4	11	12	13	11	11	6	2
<i>Pour mémoire :</i>								
Elément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	55	55	55	55	55	55	55	55
Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services des deux institutions.								
1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.								
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence,								
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).								
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.								
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.								
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.								

Tableau 3 : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2010-2033
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique ^{5/}	Ecart type ^{5/}	Estimation					Projections			
	2010	2011	2012			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013-18 Moyenne	2023	2033
Dette du secteur public 1/	39,7	39,6	37,7			31,5	29,8	28,5	26,8	25,0	23,2		17,7	12,9
<i>dont : libellée en devises</i>	22,5	23,4	22,3			18,5	17,4	16,6	15,3	13,7	12,2		7,5	4,7
Variation de la dette du secteur public	14,7	-0,1	-1,9			-6,2	-1,7	-1,2	-1,7	-1,9	-1,8		-0,8	-1,1
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0,2	1,6	-1,1			-5,8	-1,7	-0,6	-0,8	-1,1	-0,9		-0,6	-0,1
Déficit primaire	2,3	2,5	3,0	-3,8	14,6	1,3	0,7	1,1	0,9	0,3	0,3	0,8	0,3	0,7
Recettes et dons	37,3	38,7	33,7			29,7	27,1	27,3	27,7	27,9	27,7		27,0	26,2
<i>dont : dons</i>	22,7	22,2	18,1			16,6	14,0	14,1	14,5	14,7	14,5		13,8	13,1
Dépenses primaires (hors intérêts)	39,6	41,2	36,7			31,1	27,8	28,4	28,6	28,2	28,1		27,3	27,0
Dynamique automatique de la dette	-2,5	-0,8	-3,7			-7,0	-2,3	-1,7	-1,7	-1,4	-1,3		-0,9	-0,8
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2,6	-4,5	-6,2			-5,6	-2,8	-2,2	-2,0	-1,7	-1,6		-1,0	-0,9
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-1,4	-2,9	-4,7			-3,9	-1,4	-0,9	-0,6	-0,4	-0,3		0,0	0,0
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1,2	-1,6	-1,5			-1,6	-1,4	-1,4	-1,4	-1,3	-1,3		-1,0	-0,9
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0,1	3,6	2,5			-1,5	0,5	0,6	0,3	0,3	0,3	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	0,0	-0,4			-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	-0,4			-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
Résiduel, y compris variations des actifs	14,9	-1,7	-0,9			-0,5	0,0	-0,6	-0,9	-0,8	-0,8		-0,2	-1,0
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	32,3			27,1	25,7	24,6	23,2	21,7	20,2		15,5	11,0
<i>dont : libellée en devises</i>	16,9			14,1	13,4	12,7	11,6	10,4	9,2		5,3	2,7
<i>dont : extérieure</i>	16,9			14,1	13,4	12,7	11,6	10,4	9,2		5,3	2,7
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du sect p)
Besoin de financement brut 2/	5,7	11,3	18,2			10,9	6,4	7,2	7,9	9,5	9,8		9,9	9,5
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	96,0			91,1	94,8	90,2	83,8	77,6	72,9		57,5	41,9
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	207,2			206,8	195,8	186,6	175,9	164,4	153,3		117,8	83,4
<i>dont : extérieure 3/</i>	108,1			107,5	101,9	96,4	88,3	78,9	69,9		40,2	20,9
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	1,8	12,5	36,1			24,8	4,6	4,9	6,4	11,8	5,8		4,0	2,8
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	4,5	29,4	77,9			56,2	9,6	10,1	13,5	25,0	12,2		8,3	5,7
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-12,4	2,6	5,0			7,6	2,4	2,3	2,6	2,2	2,1		1,1	1,8
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,1	4,2	4,0	4,1	0,9	4,5	4,7	4,8	5,0	5,2	5,4	4,9	5,9	7,0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0,3	0,6	0,5	0,7	0,2	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	0,9	1,1	0,8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	6,4	-1,2	-10,3	-3,3	8,5	-12,4	-1,7	0,1	0,6	1,8	2,4	-1,5	2,7	2,3
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	0,3	19,1	12,7	3,7	12,2	-7,7
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	8,9	6,4	17,3	13,3	9,5	20,7	8,1	6,4	6,0	5,4	5,5	8,7	4,8	4,4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB)	0,1	0,1	-0,1	0,1	0,2	-0,1	-0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	40,5	38,6	43,9	47,0	59,6	59,6	48,2	59,6	59,6

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Le secteur public comprend l'administration centrale et certaines entreprises publiques.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

Tableau 4 : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2013-2033

	Projections							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2023	2033
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	27	26	25	23	22	20	16	11
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	27	27	27	26	26	26	26	30
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	27	26	25	24	23	22	19	16
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	27	26	25	23	22	21	16	13
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	27	26	26	24	23	22	17	13
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	27	34	41	38	35	33	26	16
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	27	31	34	32	30	28	22	16
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	27	31	30	28	26	24	18	12
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	27	31	30	27	26	24	19	13
Ratio VA de la dette/recettes2/								
Scénario de référence	91	95	90	84	78	73	58	42
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	91	99	97	93	91	90	91	95
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	91	96	92	86	82	79	70	61
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	91	95	91	84	78	74	60	49
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	91	96	93	87	81	77	64	51
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	91	126	151	138	126	119	96	62
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	91	113	124	115	106	100	82	59
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	91	116	109	101	93	87	67	44
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	91	114	108	99	92	87	69	48
Ratio service de la dette/recettes2/								
Scénario de référence	25	5	5	6	12	6	4	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	25	5	5	8	13	7	6	6
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	25	5	5	7	12	6	5	4
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	25	5	5	6	12	6	4	3
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	25	5	5	7	12	6	4	3
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-15	25	5	6	16	21	8	5	4
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	25	5	6	12	17	7	5	4
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	25	5	6	7	13	7	5	3
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	25	5	6	12	12	7	4	3

Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.



Communiqué de presse No. 14/77
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
28 février 2014

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Burundi et approuve un décaissement de 7,7 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue des résultats enregistrés par le Burundi dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La décision prise par le Conseil d'administration, sans convocation de réunion¹, ouvrira la voie au décaissement d'un montant équivalant à 5 millions de DTS (environ 7,7 millions de dollars), ce qui portera le total décaissé au titre de l'accord à un montant équivalant à 20 millions de DTS (environ 30,9 millions de dollars). L'accord triennal au titre de la FEC en faveur du Burundi a été approuvé le 27 janvier 2012 (voir [communiqué de presse No.12/35](#)).

La reprise économique du Burundi continue à gagner en intensité une fois surmontés les chocs des prix des produits alimentaires et énergétiques. Selon les estimations, la croissance aurait grimpé à environ 4,5 % en 2013 et elle devrait se situer à 4,7 % en 2014, impulsée par l'agriculture et les BTP ainsi que par les grands chantiers d'infrastructures, dont la pose de fibre optique, la production d'énergie hydroélectrique et la construction de routes. Les arrivées de touristes donnent également des signes de reprise. L'inflation globale est descendue de son maxima de 25 % en mars 2012 à environ 9 % à fin 2013 dans un contexte caractérisé par la stabilité des conditions monétaires et de change et les améliorations notables des liquidités des banques commerciales. Les réserves internationales ont diminué à près de 3,5 mois d'importations, suite à une détérioration cumulée de 38,2 % des termes de l'échange en 2012–13.

La mise en œuvre de mesures correctives rapides en juillet 2013 suite aux glissements des recettes a été décisive pour remettre le programme d'aplomb. La mobilisation de recettes, qui a également bénéficié de la reprise de l'activité économique, a augmenté d'environ 6 % (en glissement annuel) à fin 2013, dépassant ainsi les objectifs du programme et renforçant l'assise du budget de 2014. Les dépenses ont été globalement maîtrisées.

¹ Le Conseil d'administration prend des décisions sans réunion lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans programmer de débats formels.

Les résultats enregistrés dans le cadre du programme ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin septembre 2013 ont été observés, y compris l'objectif indicatif relatif aux dépenses pro-pauvres. La mise en œuvre des réformes structurelles a progressé de manière satisfaisante. La rationalisation des procédures à trois postes douaniers récemment établis à la frontière avec le Rwanda et la Tanzanie devrait désengorger les goulots d'étranglement en matière de transports et réduire les coûts de la pratique des affaires. Des progrès ont été enregistrés sur le plan de trésorerie et des sauvegardes financières.

Les perspectives macroéconomiques demeurent difficiles, et les vulnérabilités extérieures persistent vu le repli des cours internationaux du café et le manque de diversification des exportations. L'activité économique devrait s'améliorer en 2014, tandis que les perspectives d'inflation, en excluant l'hypothèse de mauvaises récoltes, restent favorables, grâce à la diminution projetée des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques. Les risques qui pourraient menacer les perspectives macroéconomiques seraient liés à une remise en question des mesures récemment adoptées, aux tensions en matière de dépenses à la veille des élections de 2015, et aux dérapages potentiels dans la mise en œuvre des réformes structurelles.